



Projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche

► Résumé Non Technique de l'étude d'impact



Sommaire

LE PROJET EN UN COUP D'ŒIL

CHAPITRE I : CONTEXTE GLOBAL DU PROJET

1. QUI EST WPD ?

- a/ wpd, acteur de référence de l'éolien en France depuis 20 ans
- b/ wpd, acteur historique de l'éolien en Nouvelle-Aquitaine et en Haute-Vienne
- c/ Le groupe wpd, producteur d'électricité 100% renouvelable

2. QU'EST-CE QUE LE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ?

- a/ Description du RNT
- b/ Organisation du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)
- c/ Contexte réglementaire

3. POURQUOI UN PROJET ÉOLIEN ?

- a/ L'évidence du dérèglement climatique
- b/ Pourquoi développer l'éolien en France ?

CHAPITRE II : PRÉSENTATION DU PROJET

1. RÉSUMÉ DU PROJET RETENU

2. HISTORIQUE

3. UN PROJET CONCERTÉ AVEC LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS

- a/ La constitution d'un comité de pilotage intégrant des habitants de la commune et des hameaux limitrophes
- b/ Des échanges réguliers entre la commune et wpd
- c/ Des échanges avec les communes limitrophes et informations auprès des riverains
- d/ Organisation d'évènements autour du projet

4. LE CHOIX DU PROJET PAR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

- a/ Études des variantes
- b/ Optimisation et réduction de la variante retenue par les acteurs du territoire
- c/ Amélioration de la variante retenue et prise en compte des remarques des acteurs du territoire
- d/ Envoi du Résumé Non Technique (RNT), une dernière étape de concertation

5. LE PROJET RETENU

3

4

5

5

5

6

7

7

7

8

9

9

10

11

12

13

14

14

14

14

15

15

17

17

18

20

20

20

6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE

- a/ Sélection de mesures par les acteurs locaux afin de répondre aux besoins du territoire 22
- b/ Mesures en faveur du développement touristique et des loisirs 22
- c/ Mesures en faveur de la sobriété énergétique pour les habitants de la commune d'implantation et des communes limitrophes 24
- d/ Mesures pour les communes 24
- e/ Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité 25
- f/ Renforcement de la qualité des écosystèmes locaux pour favoriser la reproduction des petits mammifères 26
- g/ Mesures d'accompagnement en faveur du paysage 27
- h/ Extrait des mesures inscrites dans la demande d'autorisation environnementale 28

CHAPITRE III : PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

29

1. PAYSAGE ET PATRIMOINE

30

- a/ Etat initial du territoire sur les aspects paysagers et patrimoniaux 30
- b/ Recommandations paysagères d'implantation 31
- c/ L'évaluation de l'insertion paysagère 32
- d/ Mesures paysagères associées au projet 33

2. ENVIRONNEMENT NATUREL

34

- a/ Etat initial de la biodiversité du territoire 34
- b/ Intégration du projet par rapport à la biodiversité locale et mesures associées 36

3. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

39

- a/ Les enjeux liés à l'environnement physique du territoire 39
- b/ Intégration du projet dans l'environnement physique et mesures associées 40

4. ENVIRONNEMENT HUMAIN

41

- a/ Enjeux liés à l'environnement humain du territoire 40
- b/ Intégration du projet dans l'environnement humain et mesures associées 42

CONCLUSION

43

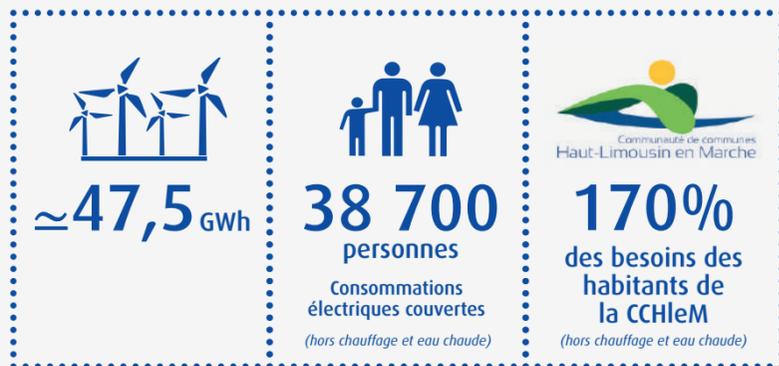
EN COLLABORATION AVEC LES BUREAUX D'ÉTUDE EXPERTS :



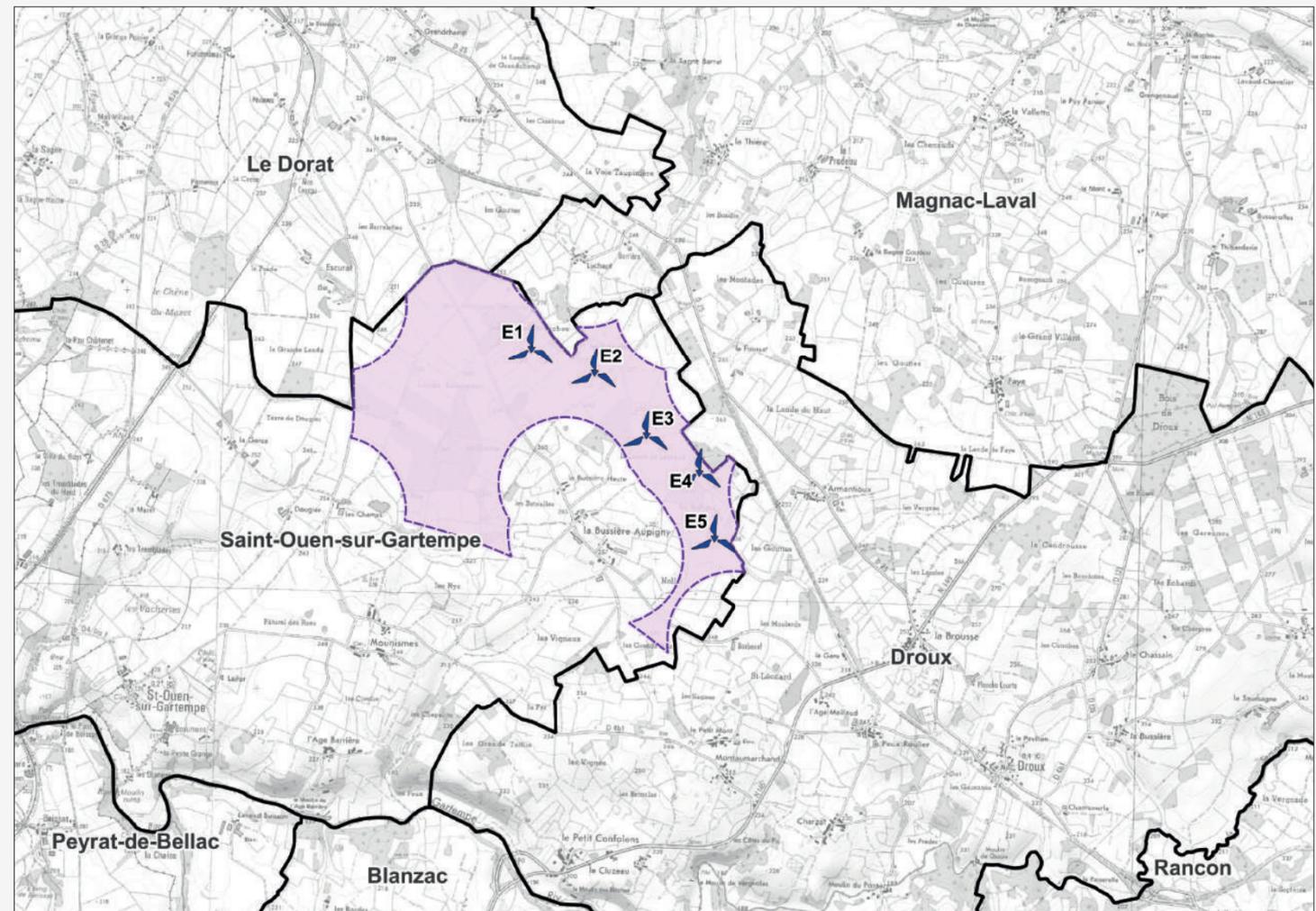
Le projet en un coup d'œil

Le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe se situe sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche. Il est composé de cinq éoliennes, qui répondront aux besoins en électricité de la totalité des habitants de la Communauté de commune du Haut-Limousin en Marche (hors chauffage et eau chaude) en produisant environ 47,5 GWh d'électricité verte par an.

- 5 éoliennes
- 118 à 126 mètres de hauteur de mât
- Diamètre maximal du rotor de 158 m
- 200 mètres de hauteur totale maximale
- Puissance unitaire maximale de 4,8 à 6,6 MW
- Une distance de 700 m par rapport aux premières habitations (au-delà des 500 mètres réglementaires)



Photomontage depuis le hameau de Mounismes





I

► Contexte global
du projet



1. Qui est wpd ?

a/ wpd, acteur de référence de l'éolien en France depuis 20 ans

wpd onshore France est engagé depuis 2002 dans la transition énergétique en France.

Depuis 20 ans, wpd a déjà construit **32 parcs éoliens** dans l'Hexagone. Leur production d'électricité permet de couvrir la consommation électrique de près **d'1 million de personnes***.

L'entreprise compte **7 agences** pour être au plus près de ses territoires et emploie plus de 100 personnes, qui gèrent directement l'ensemble des projets éoliens développés en France.

wpd reste l'interlocuteur unique durant toute la vie du projet : de la phase de conception jusqu'à la construction, puis durant l'exploitation du parc éolien via wpd Windmanager, filiale en charge de l'exploitation des parcs wpd, basée à Vertou(44) et Arras(62).



➔ Nos valeurs

Notre priorité : développer des projets concertés localement qui concilient protection de l'environnement, respect des enjeux locaux et atteinte des objectifs gouvernementaux de transition énergétique.

Tous nos projets éoliens sont développés avec l'accord préalable du conseil municipal. **La concertation est au cœur de notre démarche** par un travail étroit avec les communes et collectivités territoriales, les habitants, les associations locales et le tissu d'entreprises locales.

- ✔ Engagement pour l'environnement
- ✔ Proximité & Dialogue
- ✔ Sur-mesure & Agilité
- ✔ Qualité & Fiabilité

➔ Notre agence à Limoges :

Être au plus proche des projets et des acteurs du territoire

Une équipe pluridisciplinaire qualifiée, basée à Limoges, regroupe **17 collaborateurs** : chefs de projets, responsables des études environnementales. C'est elle qui a développé le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Les collaborateurs de cette agence ont géré le développement du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe depuis sa phase de lancement.

b/ wpd : acteur historique de l'éolien en Nouvelle Aquitaine et en Haute-Vienne

En Nouvelle Aquitaine, wpd est un acteur du territoire depuis 2007.

Les projets wpd en Nouvelle Aquitaine : Avec le soutien des élus locaux, plusieurs parcs éoliens ont été construits : 9 parcs en Nouvelle-Aquitaine en exploitation ou en cours de construction.
wpd se positionne en acteur économique du Nord de la Haute-Vienne en développant 4 parcs éoliens sur la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

➔ Les projets wpd en Nouvelle Aquitaine

Chiffres clés

- 18 communes partenaires
- 5 parcs construits
- 4 parcs en préparation à la construction
- 8 parcs autorisés

Puissance **119,6 MW¹**
 Production **365 085 MWh/an²**
 soit l'équivalent de la consommation de **68 113 foyers**

1- pour les parcs construits, en construction et en instruction.
 2- Consommation d'électricité (incluant tous les usages) des logements est estimée en France à 5 360 kWh par foyer y compris électricité consommée pour l'eau chaude et le chauffage (MTE, 2021).



*Source MTEs - Hors chauffage et eau chaude

⇒ Priorité au tissu local

Dans le cadre de ses projets éoliens, wpd sollicite en priorité les entreprises locales. En Nouvelle-Aquitaine, les projets déjà développés par wpd représentent environ **8,5 millions d'euros investis dans des entreprises et associations locales dans la région.**

→ Partenariat avec le lycée agricole pour le projet éolien de Magnac-Laval en Haute-Vienne accueillant 2 éoliennes sur ses parcelles avec lequel une réflexion est en cours pour la mise en place d'un module de formation portant sur l'activité agricole et les EnR.

→ Pour son parc éolien de MLHCP (Melleran, Lorigné, Hanc et la Chapelle Pouilloux), celui de Clussais-la-Pommeraiie et celui de Limalonges sur le territoire des Deux-Sèvres, wpd a confié :

- L'entretien des espaces verts à l'Association d'Insertion du Pays Mellois (**AIPM**)
- La fourniture et la plantation de haies à vocation écologique et paysagère à l'association **PROM'HAIES** et l'association d'insertion **EIVE**.

→ Collaboration avec le SMABGA (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents) dans le cadre du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe pour de la restauration et l'aménagement des berges de la Gartempe.

→ Conventionnement avec le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels), partenaire historique, et le GODS (Groupe Ornithologique des Deux Sèvres) :

- Acquisition, restauration et gestion écologique de parcelles, notamment dans le cadre des mesures de suivi
- Suivi et étude des busards cendrés.

c/ Le groupe wpd, producteur d'électricité 100% renouvelable

wpd est un acteur de référence des énergies renouvelables.

Acteur indépendant fondé en 1996 à Brême, située dans le Nord de l'Allemagne, wpd est producteur d'énergies 100 % renouvelables : éolien terrestre et solaire photovoltaïque.

Le groupe est aujourd'hui présent dans **28 pays** et emploie plus de **3 500 personnes** dans le monde. Depuis **25 ans**, ses équipes s'appuient sur un solide savoir-faire.



Une énergie
100%
renouvelable

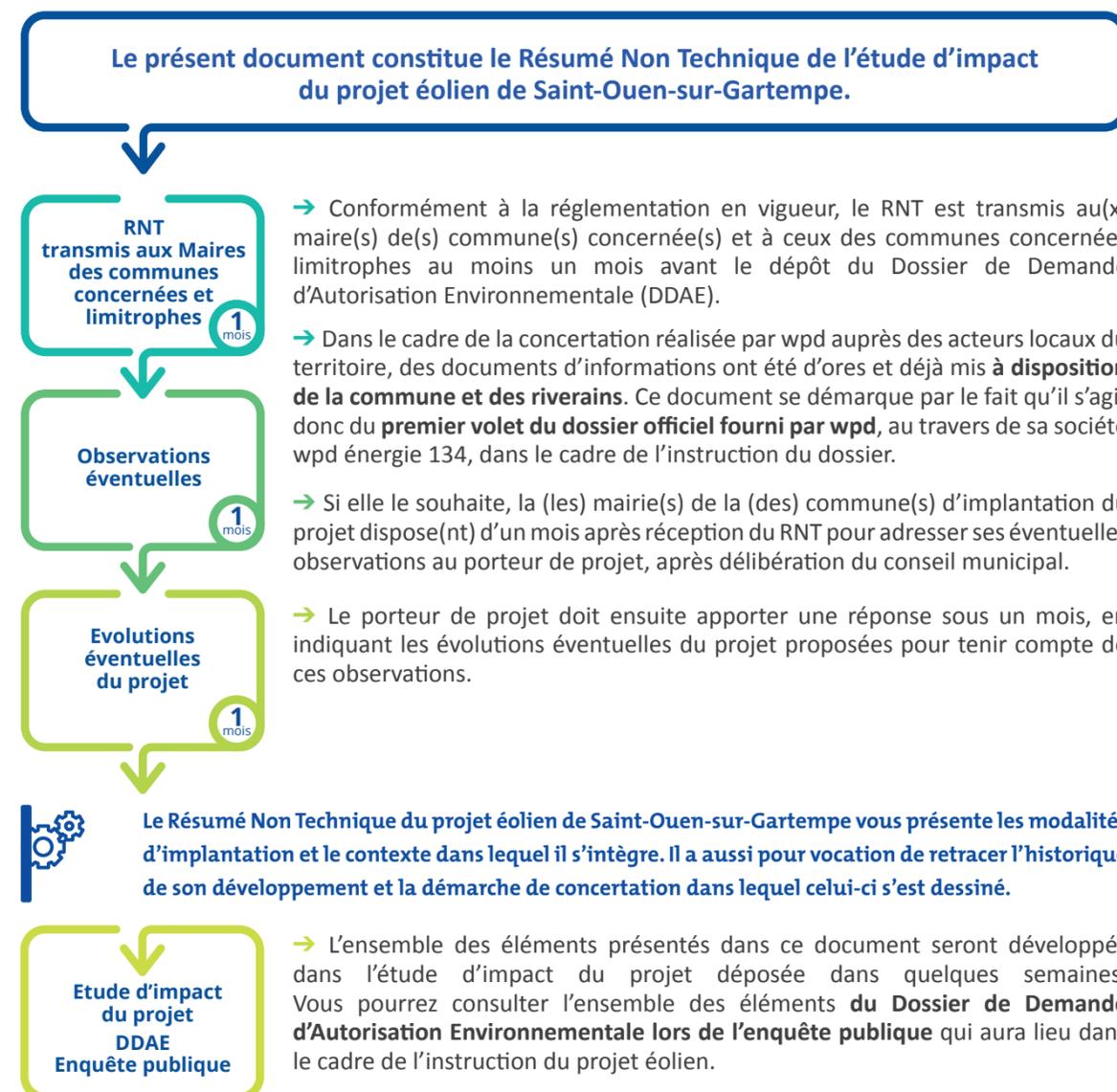
2 520
éoliennes
construites
dans le monde

3 500
personnes
employées

2. Qu'est-ce que le Résumé Non Technique ?

a/ Description du RNT

Le Résumé Non Technique (RNT) de l'Etude d'Impact est rédigé pour permettre à tous de comprendre les enjeux et spécificités du territoire, de la nature du projet et des effets qu'il aura sur l'environnement. Il s'agit d'une synthèse lisible et accessible au public consulté sur le projet.



b/ Organisation du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Le RNT est le document synthétisant le dossier d'étude d'impact, pièce maîtresse du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

Ce dossier comprend l'ensemble des pièces nécessaires à l'administration pour procéder à l'instruction du projet. Toutes les pièces sont numérotées et nommées de façon précise afin de faciliter son accès et sa compréhension.

Ci-dessous, l'architecture type d'un DDAE :



1. Cerfa(s)
2. DDAE
3. Note de Présentation Non Technique
4. Etude d'Impact
5. Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact
6. Volet paysager de l'Etude d'Impact
7. Carnet de photomontages
8. Volet écologique de l'Etude d'Impact
9. Volet environnement humain de l'Etude d'Impact
10. Volet environnement physique de l'Etude d'Impact
11. Etude de dangers
12. RNT de l'Etude de Dangers
13. Plans



La complétude de ce dossier permet de trouver des éléments de réponses sur une grande variété de sujets et ce, qu'il s'agisse de documents administratifs, d'éléments juridiques ou encore de considérations techniques liées à des études spécialisées.

c/ Contexte réglementaire

⇒ Autorisations nécessaires à la construction et à l'exploitation d'un parc éolien

Aux termes de l'article L. 515-44 du Code de l'environnement, les parcs éoliens dont l'une des éoliennes au moins dispose d'un mât d'une hauteur supérieure à 50 mètres sont soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'article L. 181-1 du Code de l'environnement précise que c'est le régime de l'autorisation environnementale qui est applicable. Cette autorisation environnementale tient lieu de l'ensemble des autorisations relevant des différents régimes juridiques pouvant s'appliquer à un parc éolien.

⇒ Instruction de la demande d'autorisation réglementaire

L'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation environnementale est le préfet du département d'implantation du projet.

L'instruction de la demande se compose de trois phases :

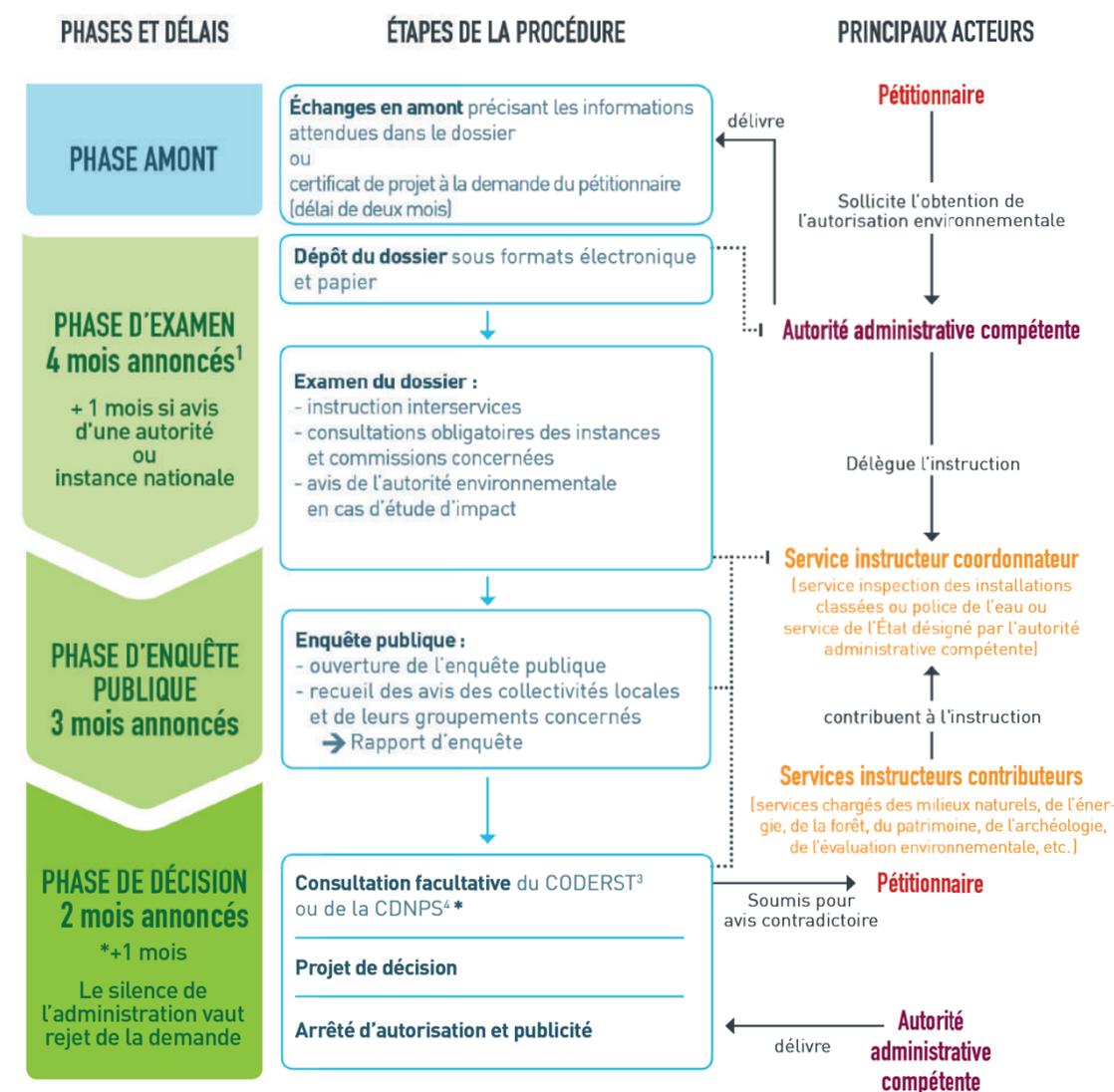
- ▶ **Une phase d'examen** au cours de laquelle le service instructeur vérifie la complétude et la régularité du dossier et sollicite les avis des services de l'Etat concernés,
- ▶ **Une phase d'enquête publique** réalisée et organisée selon les modalités fixées par les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'environnement sous réserve des dispositions des articles L. 181-10 à L. 181-11 et R. 181-36 à R.181-38 du même code. En outre, le projet ne relève ni de la procédure du débat public ni de la procédure de concertation préalable conformément aux dispositions des articles L. 121-1 et L. 121-8 du Code de l'environnement,
- ▶ **Une phase de décision** à l'issue de laquelle le préfet statue sur la demande.

⇒ Evaluation environnementale d'un projet éolien

Conformément au tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, les parcs éoliens soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale systématique. Par conséquent, ainsi que le précise l'article R. 181-13 de ce même Code, une étude d'impact doit être jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

Aux termes de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement, « le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

3. Pourquoi un projet éolien ?

Contexte climatique et énergétique

a/ L'évidence du dérèglement climatique



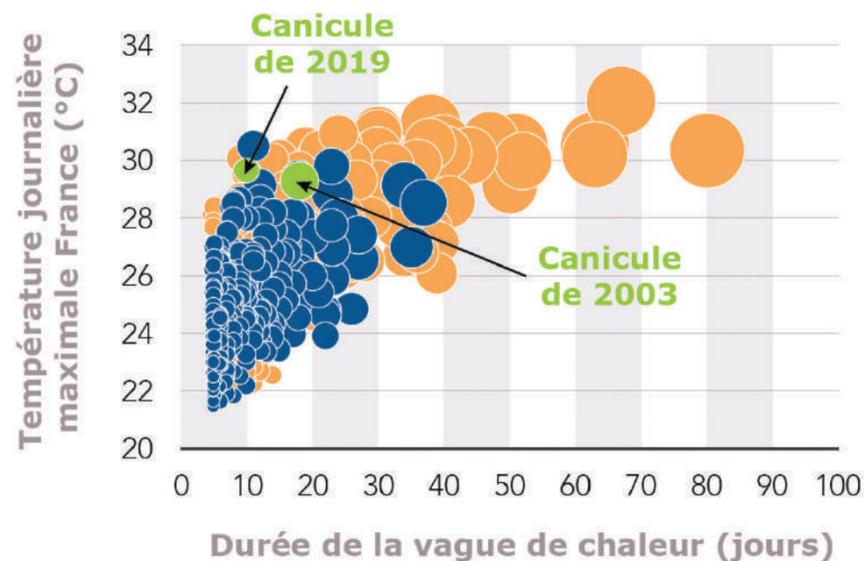
Toutes les études confirment l'accélération du réchauffement climatique, en particulier les rapports du GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat).

Ce phénomène a de multiples conséquences au-delà d'un réchauffement de 1,5 °C : extinction d'espèces faunistiques et floristiques, phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents (crues, sécheresses, tempêtes, canicules...), montée des eaux, pertes de rendements agricoles, transmission accélérée de maladies, etc. Autant de conséquences qui nuiront à la qualité de vie sur Terre et aux activités humaines, dont certaines sont d'ores et déjà visibles.

Le premier volet du sixième rapport du GIEC, publié en août 2021, concluait que le changement climatique était plus rapide que prévu.

Le second volet conclut quant à lui qu'il est impératif que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur maximum « avant 2025 au plus tard » pour espérer limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ou 2°C.

Evolution de la fréquence des événements extrêmes (canicules) dans le climat entre aujourd'hui (bleu) et 2050 (orange, trajectoire RCP4.5 du GIEC) et incidence sur les appels de puissance.



RTE, Futurs énergétiques 2050 (2022, juin)

Face à ce défi, la France s'est fixée des objectifs :

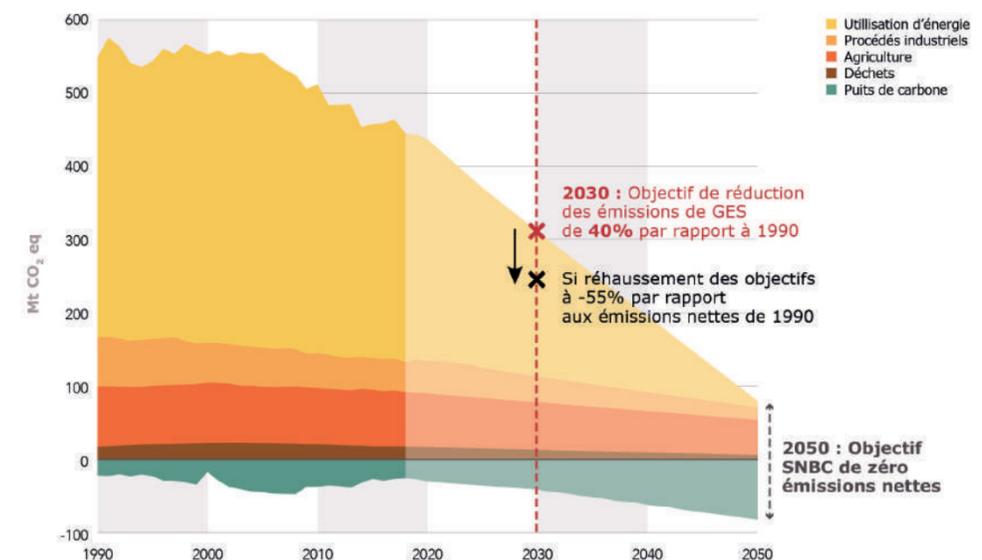


- réduire de 40 % les émissions de CO₂ d'ici 2030 (par rapport aux niveaux de 1990) ;
- réduire de 30 % sa consommation d'énergie d'ici 2030 (par rapport à 2012) ;
- atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La production et la consommation d'énergie en France sont les premières sources d'émissions de dioxyde de carbone, comme nous pouvons le constater sur le graphique suivant.

C'est pourquoi il est essentiel que dans chaque territoire, les collectivités territoriales se saisissent de l'enjeu énergétique et apportent des solutions par l'installation d'unités de productions d'énergies renouvelables.

Evolution des émissions et des puits de gaz à effet de serre (historique et objectifs)



Le rapport RTE Futurs Énergétiques 2050 alerte également sur le fait qu'environ 70% des émissions de CO₂ provient de l'utilisation d'énergie.

RTE, Futurs énergétiques 2050 (2022, juin)

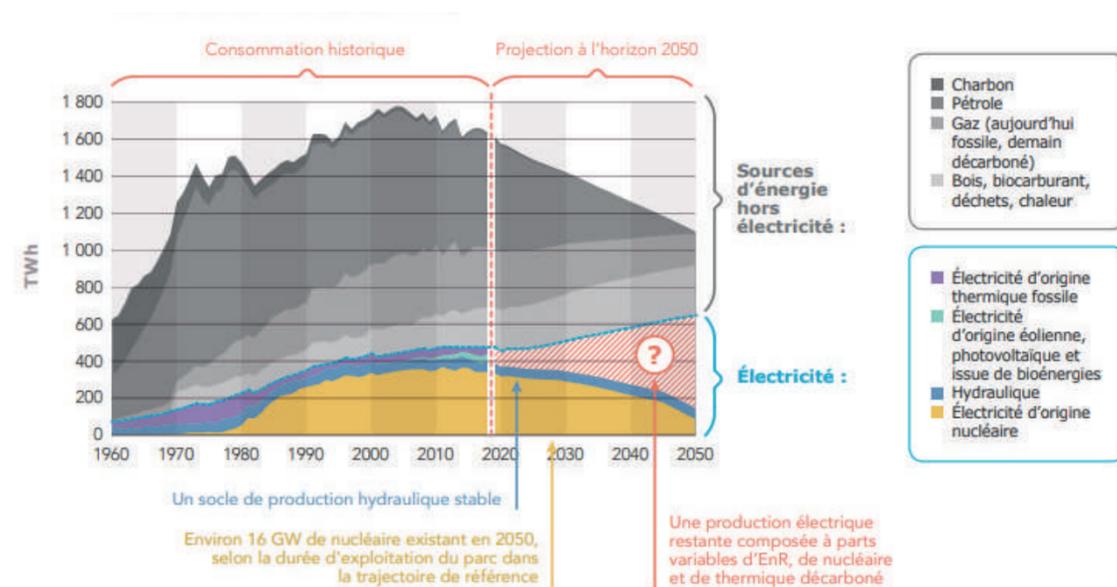


b/ Pourquoi développer l'éolien en France ?

⇒ Répondre aux besoins futurs

Pour lutter contre le dérèglement climatique, la France doit donc **diminuer sa consommation d'énergies fossiles**. Le développement des énergies renouvelables est **indispensable pour répondre à la demande croissante d'électricité à venir**, car la transition écologique entraîne de nouveaux besoins en électricité (transports, chauffage, etc). En effet, aujourd'hui 60 % de notre énergie consommée vient toujours des énergies fossiles.

Evolution de la consommation totale d'électricité et de la consommation d'énergie finale pour les autres énergies en France



RTE, Futurs énergétiques 2050 (2022, juin)

⇒ Diversifier les sources d'énergie

Selon le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE, le parc nucléaire ne pourra plus suffire à lui seul pour remplacer les énergies fossiles. RTE estime (basé sur les considérations techniques partagées par la filière) que **d'ici 2050 le nucléaire ne pourra représenter que 50 % maximum du mix énergétique**, même en renouvelant le parc nucléaire et en tenant compte de la capacité de la France à construire de nouveaux réacteurs. L'objectif est donc de **diversifier les sources d'énergie pour anticiper nos besoins futurs...** dès maintenant.

⇒ Garantir l'indépendance énergétique de la France

La **diversification des moyens de production d'électricité** sert de nombreux objectifs et notamment la **réduction de la dépendance énergétique du pays aux importations énergétiques** (uranium, pétrole, gaz : importés à 98 %) et le renforcement de la **sécurité d'approvisionnement** : un mix énergétique diversifié est plus résilient, car il ne repose pas quasi exclusivement sur une seule technologie.

⇒ L'éolien : une énergie propre et décarbonée

Les énergies renouvelables sont **réversibles** et s'appuient sur des **ressources inépuisables** tels que le vent, l'eau et le soleil.



L'éolienne est faiblement émettrice de carbone : entre 12,7 g et 14,1 g de CO₂ par kWh (données ADEME). Ce chiffre tient compte de sa fabrication, son transport, son installation, son démontage et son recyclage. **En 1 an, une éolienne aura déjà produit l'équivalent de cette énergie dépensée, et continuera de tourner en moyenne 20 ans.**

⇒ La France : territoire propice à l'éolien

La France possède le **deuxième plus grand potentiel de vent européen** après la Grande-Bretagne, avec trois régimes de vents diversifiés : atlantique, méditerranéen et continental. **C'est un atout unique que peu d'autres pays d'Europe ont pour atteindre la neutralité carbone.**

Développé depuis 20 ans en France, l'éolien est l'une des énergies renouvelables les plus **performantes et matures**, à moindre coût et rapidement déployable car le développement de parcs éoliens terrestres est un **processus maîtrisé**. Il est donc indispensable pour atteindre rapidement les objectifs que la France s'est fixés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Au total, lorsque tous les paramètres techniques et environnementaux sont mis bout à bout, seuls 20 % du territoire français sont éligibles à accueillir de l'éolien.



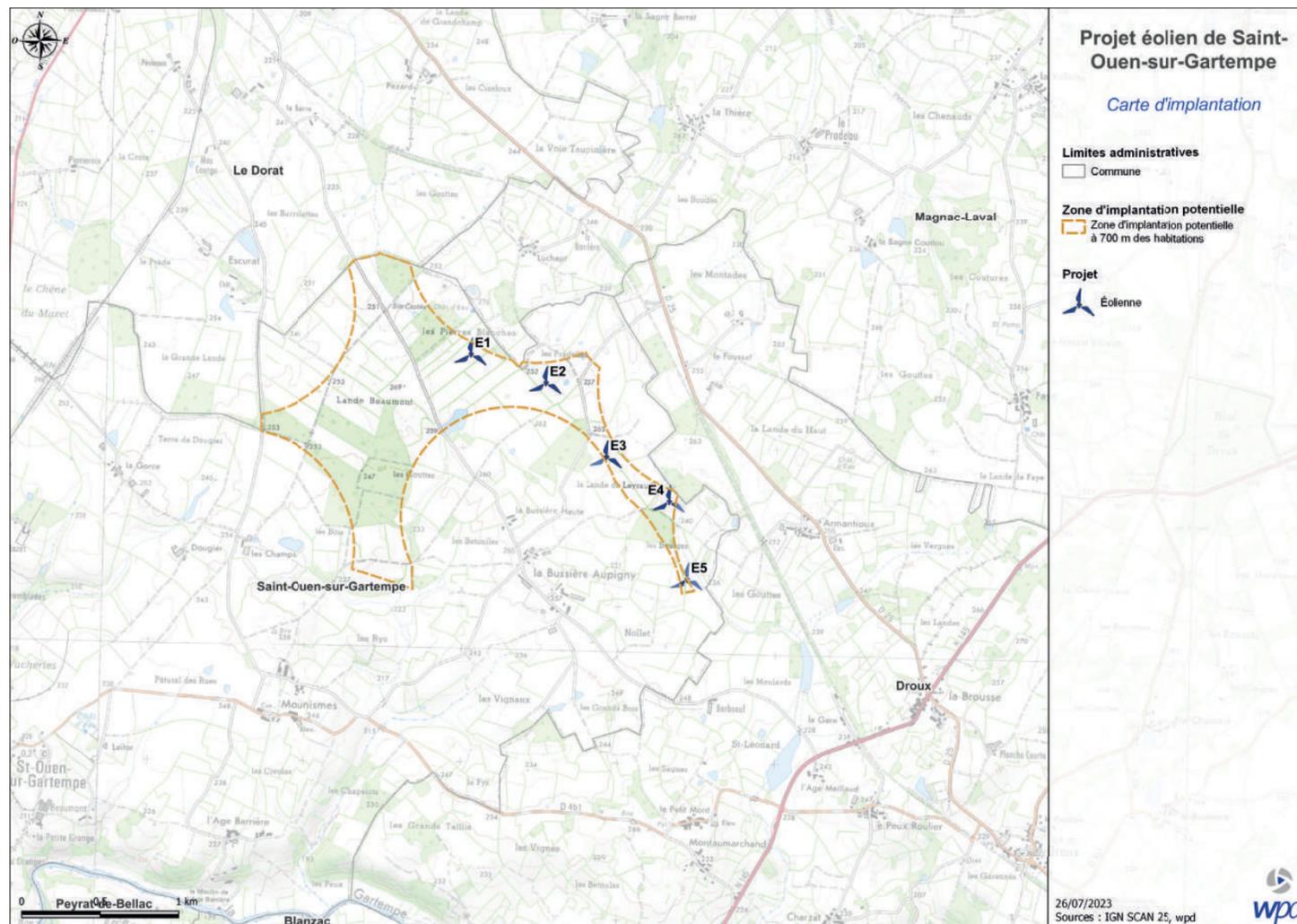
II ▶ Présentation du projet



1. Résumé du projet retenu

Le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe, composé de 5 éoliennes, est situé dans le département de la Haute-Vienne, en région Nouvelle-Aquitaine. Il s'inscrit sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, au sein de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche.

Carte de situation du projet éolien





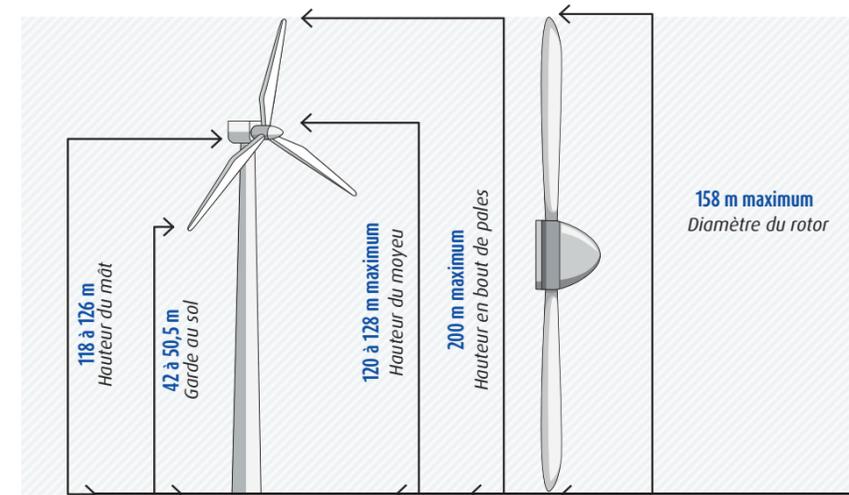
5
éoliennes



4,8 à 6,6 MW
Puissance unitaire maximale



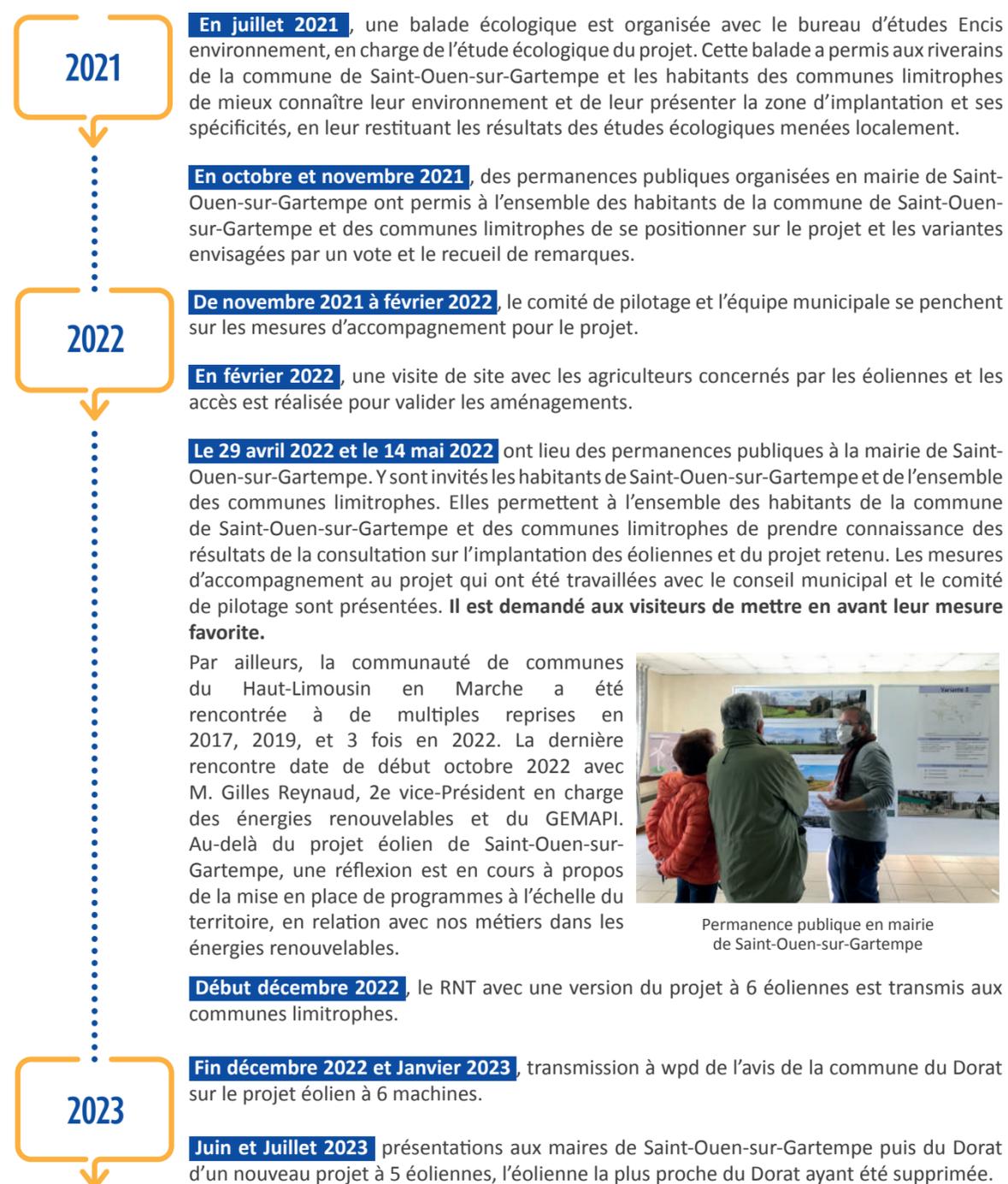
700 M
de distance des premières habitations



2. Historique



Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe



■ 3. Un projet concerté avec le territoire et les habitants

Une concertation a eu lieu tout au long du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Elle visait à intégrer les avis et recommandations des habitants, des utilisateurs du site, des élus, des Institutions locales et des experts afin d'assurer une intégration et une acceptabilité maximale du projet dans son environnement humain, écologique et paysager.

Sur ce projet particulièrement, wpd a souhaité faire de la concertation avec les acteurs du territoire un axe fort du projet en multipliant les occasions d'échanges, de rencontres et de discussions. Le choix de l'implantation a ainsi été co-décidé avec les habitants et le conseil municipal.

a/ La constitution d'un comité de pilotage intégrant des habitants de la commune et des hameaux limitrophes

La concertation passe par la création de moments d'échanges avec les habitants et les élus. Pour cela, wpd onshore France a **mis en place un comité de pilotage (Copil)** qui intègre des habitants de la commune et des hameaux des communes limitrophes à la zone de projet, ainsi que des élus de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Au début du projet, un **porte-à-porte** a été réalisé par wpd, ce qui a permis de rencontrer une partie importante des habitants des hameaux limitrophes à la zone de projet et leur proposer de faire partie du comité de pilotage.

Les membres du Copil ont une connaissance précise des avancées du projet et participent à son élaboration. Ils sont sollicités dans le cadre de la définition du projet (critères de choix, nombre d'éoliennes, ...) mais également pour travailler à la définition des mesures d'accompagnement.

Le comité de pilotage s'est réuni à 7 reprises depuis 2019. A chaque réunion, un ordre du jour ainsi qu'un compte rendu ont été diffusés à l'ensemble des membres du Copil. Ils étaient ainsi en mesure de se faire le relai de l'avancée du projet localement.



b/ Des échanges réguliers entre la commune et wpd

Pour avancer sur le projet en **collaboration avec l'équipe municipale**, les échanges ont été nombreux, sur un rythme hebdomadaire pour les temps forts du projet.

Des présentations ont eu lieu fréquemment depuis 2017, de la présentation des potentialités du territoire, jusqu'à la définition des implantations et l'analyse de l'opportunité de mettre en place une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective, mesure d'accompagnement phare autour du projet.

L'avis du conseil municipal de la commune a été sollicité sur les variantes d'implantation proposées par wpd. Une réunion de travail spécifique sur les mesures d'accompagnement autour du projet s'est tenue avec une partie de l'équipe municipale.

c/ Des échanges avec les communes limitrophes et informations auprès des riverains

Pour assurer une bonne concertation, il était dans un premier temps, important de mettre en place des échanges ainsi qu'une information la plus large possible sur le projet en faisant participer les riverains et les habitants des communes limitrophes. Deux canaux de communication avec des diffusions à grandes échelle ont été instaurés.

2017/2019/2022/2023 : la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche a été rencontrée à de multiples reprises.

Janvier 2021, mars 2021, juin 2022, juillet 2023 : échanges et présentation du projet à l'équipe municipale du Dorat, dont la réunion de juin 2022 avec M. le maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Un élu du conseil municipal a été invité lors du Copil de juin 2021.

Mai 2022 : visite de M. le Maire de Magnac-Laval à la permanence publique.

Septembre 2022 : rencontre avec le maire de le Magnac-Laval le 26 septembre 2022, accompagné du maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

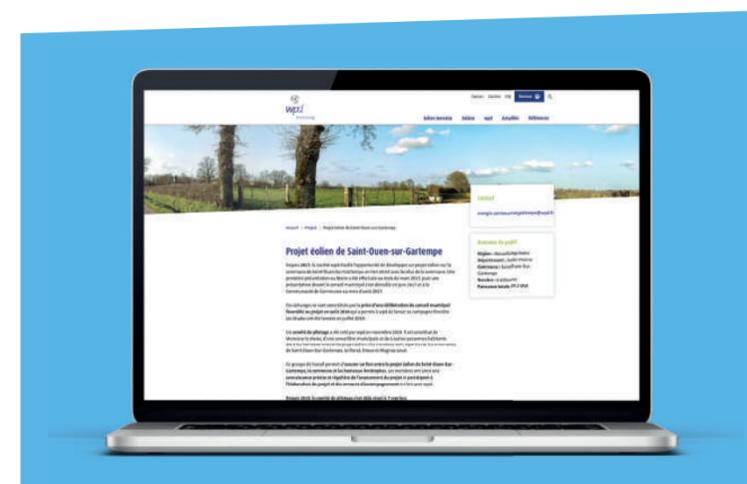
les bulletins d'informations

Les **bulletins d'informations** transmettent des informations sur l'avancée du projet, les résultats des études réalisées et les évènements autour du projet comme les permanences publiques durant lesquelles les habitants ont pu venir s'informer et donner leur avis au sujet du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe.



Une page internet

Une **page Internet** dédiée au projet a aussi été mise en place à partir de mai 2021 et régulièrement mise à jour afin d'informer publiquement des dernières avancées du projet.



d/ Organisation d'évènements autour du projet

Afin de pouvoir échanger sur le projet, recueillir des recommandations et avis des habitants, wpd a organisé des évènements autour du projet éolien.

Ces évènements donnent l'opportunité d'échanger directement avec les habitants qui souhaitent obtenir de plus amples informations sur le projet et faire part de leurs remarques.

Balade de restitution des études écologiques

Animée par le **bureau d'étude Encis environnement**, elle a permis début juillet 2021 de faire découvrir avec une perception d'environnementaliste le secteur d'implantation du projet éolien.

L'intérêt de cette balade était également de communiquer des informations aux habitants sur les enjeux écologiques et environnementaux du territoire. Ceci leur a permis de se positionner de façon avertie lors des sollicitations ultérieures de wpd sur la conception du projet et notamment le choix des variantes d'implantation.



Balade écologique de juillet 2021



Itinéraire de la balade de restitution des études écologiques





→ Les permanences publiques pour voter sur le choix des variantes

Des **permanences publiques** et des expositions ont été organisées sur deux temps forts du projet. Le 23 octobre 2021 et le 3 novembre 2021 ont été présentées les 3 variantes d'implantation possible. Pour aller plus loin dans la concertation, wpd a proposé aux habitants d'émettre des recommandations/souhaits sur le projet puis de **voter pour leur variante favorite**.

L'exposition présentait les 3 variantes d'implantation, des photomontages réalisés depuis les mêmes points de vue afin de pouvoir comparer l'intégration des 3 projets dans le paysage, les points forts et points faibles, et éclairer les visiteurs en présentant le classement des variantes établi par le Copil et le Bureau d'Etudes ENCIS sur la base des critères paysagers, environnementaux, techniques, production énergétique et retombées locales.

Pour ces permanences publiques en particulier, wpd a innové en réalisant des vidéo-montages depuis les principaux lieux de vie autour du futur parc éolien et devant le parvis de la Collégiale du Dorat. Sur ces vidéos ont été incrustées les variantes d'implantation du projet éolien. Ces vidéos ont permis de mieux appréhender l'intégration du projet éolien dans le paysage.



Visionnage des vidéo-montages lors des premières permanences publiques

→ Une exposition en libre accès

Une **exposition en libre accès** est restée sur place à la mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe entre les deux permanences publiques avec la mise en place d'un classeur citoyen permettant aux visiteurs d'y noter leurs remarques et questions ; wpd s'étant engagé à y répondre.

→ Les permanences publiques pour présenter la variante retenue et voter pour la mesure phare du territoire

Une nouvelle session de **permanences publiques et exposition** s'est déroulée le 29 avril 2022 et le 14 mai 2022. Elles ont permis à wpd de présenter le résultat du vote et le choix des acteurs du territoire pour l'implantation retenue du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Les mesures d'accompagnement, définies dans le cadre du Copil et avec les élus de Saint-Ouen-sur-Gartempe, ont été présentées aux visiteurs.

Ces permanences ont été l'occasion de solliciter une nouvelle fois l'avis des visiteurs afin de connaître, parmi les mesures d'accompagnement proposées, quelle était leur mesure préférée pour le territoire. Wpd s'est engagé à mettre des moyens supplémentaires sur la mesure choisie.

Comme lors des premières permanences publiques, l'exposition en libre accès est restée sur place à la mairie de Saint-Ouen-sur-Gartempe entre les deux dates des permanences publiques.





4. Le choix du projet par les acteurs du territoire

a/ Etude des variantes

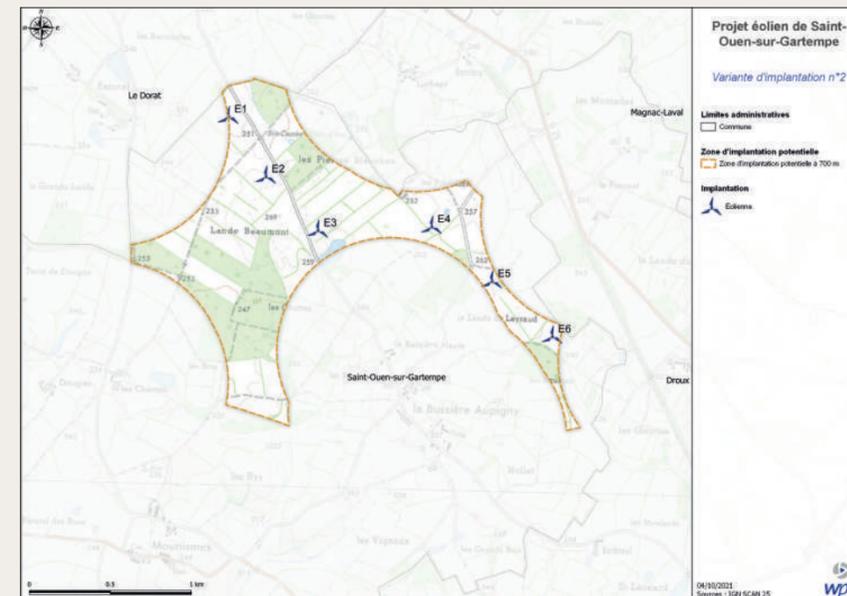
Avant d'aboutir au projet d'implantation définitif de Saint-Ouen-sur-Gartempe, wpd a mis en place une démarche itérative afin d'obtenir le meilleur compromis entre les critères environnementaux, paysagers, acoustiques et la production d'énergie.

En tenant compte des recommandations des experts paysagistes et des écologues, wpd a pu définir trois variantes d'implantations.

Le détail des 3 variantes et de leur analyse sont présentés en **partie III « Prise en compte de l'environnement »**.

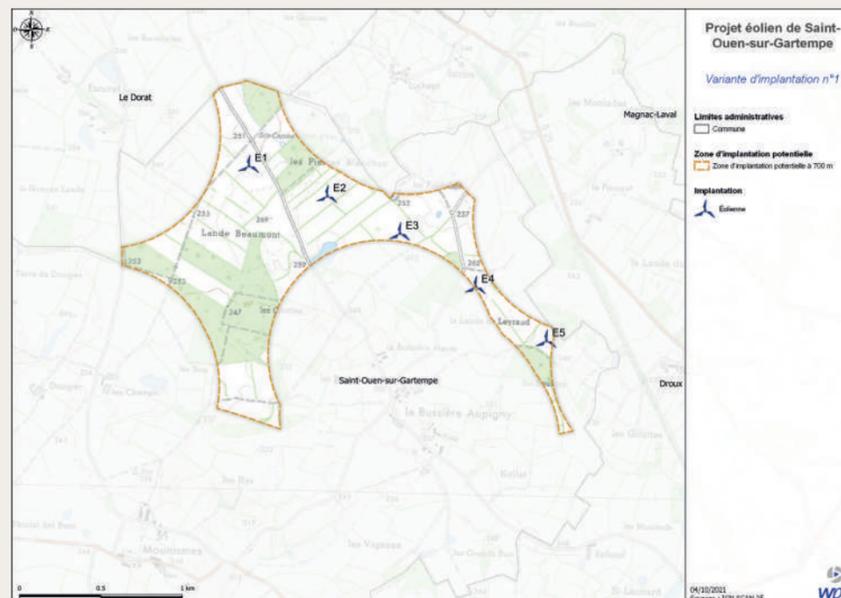
Variante 2

La variante 2 se compose de 6 éoliennes implantées en 2 lignes parallèles selon un axe légèrement plus vertical que la variante 1.



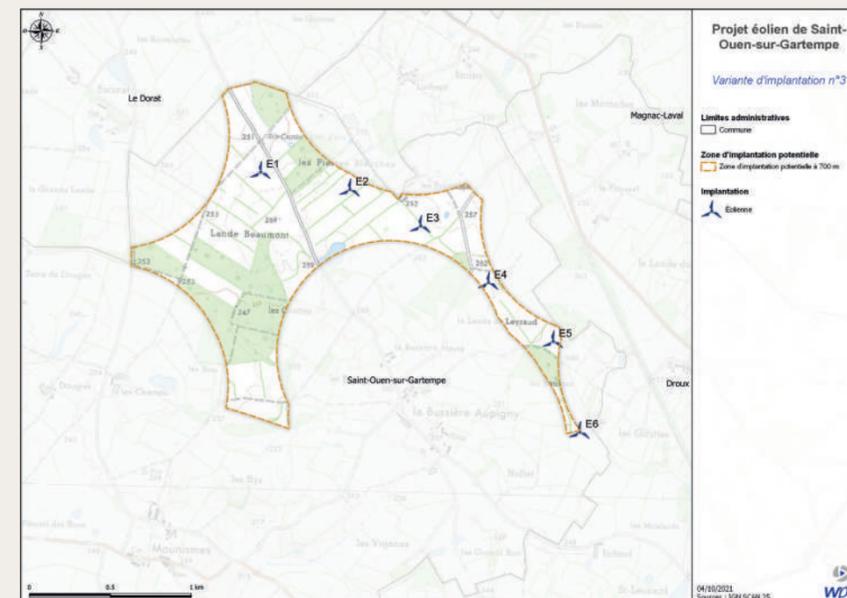
Variante 1

La variante 1 se compose de 5 éoliennes, implantées selon un axe nord-ouest – sud-est.



Variante 3

La variante 3 se compose de 6 éoliennes implantées sur une ligne légèrement courbe.



b/ Optimisation et réduction de la variante retenue par les acteurs du territoire

Pour retenir la variante la mieux acceptée par le territoire et connaître les axes d'optimisation qui seront retenus, wpd a choisi de consulter :

- les **habitants** par un vote lors des permanences publiques des 23 octobre 2021 et 3 novembre 2021,
- le **Copil** afin de recueillir ses critères de choix permettant de mettre en avant une variante d'implantation parmi les trois,
- le **conseil municipal** de Saint-Ouen-sur-Gartempe,
- l'analyse multi-critère du bureau d'étude **Encis environnement**.

→ Le Résultat du vote des habitants dans le cadre des permanences publiques

Après la visite de l'exposition, la visualisation des vidéo-montages et un échange avec les équipes de wpd, les habitants qui le souhaitaient étaient invités à se prononcer sur leur variante d'implantation préférée.

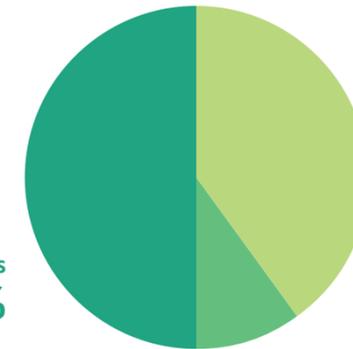


Vote d'un habitant lors de la permanence publique

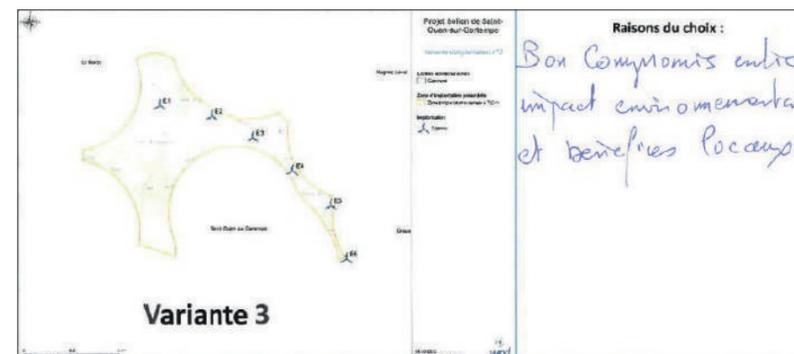
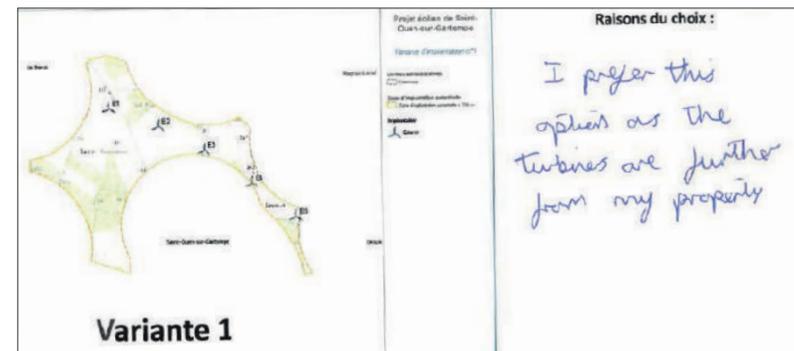
C'est la variante 3 à 6 éoliennes qui a recueilli le maximum de suffrages (50%), suivie de la variante 1 à 5 éoliennes (40%) et enfin, la variante à 6 éoliennes en deux lignes parallèles a été classée dernière (10%).

Variante 3 à 6 éoliennes
50%

Variante 1 à 5 éoliennes
40%



Variante à 6 éoliennes
10%



Des remarques pouvaient également être formulées sur les bulletins de votes, soit pour expliquer les raisons de son choix, soit pour proposer des ajustements.

→ Avis du comité de pilotage

Dans le cadre d'une réunion de travail, le comité de pilotage a, de son côté, également établi un classement des variantes d'implantation du projet éolien.

Méthodologie :

Avant la présentation des 3 variantes d'implantation aux membres du Copil, un rappel des enjeux écologiques et paysagers du projet avait été réalisé. Ils ont fait l'objet d'une déclinaison par le bureau d'études et wpd en 14 critères permettant de différencier et classer les variantes du projet. Enfin, il a été demandé aux membres du Copil d'ajouter des critères supplémentaires qui leur semblaient importants pour aboutir à un classement entre les 3 variantes du projet. Le Copil a demandé d'ajouter un critère concernant les retombées locales du projet.

A la suite de ce travail, chaque membre du Copil disposait de 4 points à distribuer entre les critères qui leur semblaient les plus importants à prendre en considération pour le projet. Le décompte des points attribués par les membres du copil a abouti au classement suivant des variantes :

1. Variante 1 à 5 éoliennes en ligne courbe (20 points)
2. Variante 3 à 6 éoliennes en ligne courbe (19 points)
3. Variante 2 à 6 éoliennes en 2 lignes parallèles (13 points)

Le faible écart entre les variantes 1 et 3 a notamment permis de mettre en avant les critères à prendre en compte pour l'optimisation de la variante qui sera retenue, c'est-à-dire une diminution de l'emprise dans le paysage, une attention particulière à l'avifaune migratrice et des retombées locales à maximiser.



→ Avis du conseil municipal

Le conseil municipal a également été sollicité afin de donner son avis sur la variante qui lui semblait la plus souhaitable.

Un courrier daté du 10 novembre 2021 présentant l'avis du conseil municipal a été transmis à wpd. Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la variante 3 de 6 éoliennes en arc de cercle.



→ Avis du Bureau d'étude Encis environnement

Le bureau d'étude Encis environnement qui a réalisé l'état initial du projet a été sollicité sur les 3 variantes proposées.

Le Bureau d'Etude a abouti au classement des variantes en fonction des différents critères :

Ce sont donc les variantes 1 et 3 qui apparaissent comme ayant le moins d'incidences d'un point de vue environnemental.

Variante	Taxons	Classement
Variante 1	Flore - habitat	2
	Avifaune	1
	Chiroptères	1
	Faune terrestre	3
Variante 2	Flore - habitat	3
	Avifaune	3
	Chiroptères	2
	Faune terrestre	2
Variante 3	Flore - habitat	1
	Avifaune	2
	Chiroptères	3
	Faune terrestre	1

1 = meilleur classement
3 = dernière position du classement

→ Variante retenue

Sur la base de l'ensemble de ces avis, la variante 3 a été retenue comme étant la variante présentant un meilleur consensus en termes d'acceptabilité locale, d'incidence environnementale et de capacité de production du projet éolien.

Le travail sur le choix de la variante avec les acteurs du territoire a permis de faire émerger le projet d'implantation souhaité localement et de l'optimiser.



c/ Amélioration de la variante retenue et prise en compte des remarques des acteurs du territoire

De la phase de concertation sur les variantes, les axes suivants sont apparus comme devant faire l'objet d'une adaptation de la variante d'implantation retenue afin de l'améliorer :

⇒ Réduction de l'emprise du parc sur l'axe migratoire et réduction de l'emprise dans le paysage

Les solutions apportées ont été de resserrer les éoliennes du parc, notamment en déplaçant l'éolienne E1 de 55 mètres vers l'éolienne E2 et de rapprocher l'éolienne E6 de 95 mètres vers l'éolienne E5, soit au total une réduction de l'emprise du parc de 150 mètres sur l'axe migratoire et dans le paysage.

⇒ Eloignement de l'éolienne E1 vis à vis de la haie en fond de parcelle

Le resserrage du parc éolien a permis de s'éloigner de 50 mètres supplémentaires de la haie située au fond de la parcelle dans laquelle l'éolienne est positionnée. L'éolienne est maintenant située à environ 170 mètres de cette haie au lieu de 120 mètres.

⇒ Eloignement de E3 vis à vis du corridor écologique

L'éolienne E3 initialement positionnée à 115 mètres d'une haie à potentiel écologique a été déplacée afin d'augmenter sa distance à 170 mètres.

⇒ Déplacement de E6 et déplacement de la plateforme de E3 pour éviter des zones humides

Suite à la réception d'études pédologiques complémentaires, l'orientation de la plateforme de l'éolienne E3 a été modifiée afin de sortir d'une zone repérée comme étant humide. Ces études ont également permis de constater que l'éolienne E6 était positionnée dans une zone humide. Elle a donc été déplacée afin d'en sortir complètement.

d/ L'envoi du Résumé Non Technique (RNT), une dernière étape de concertation

En réponse à la transmission du RNT aux communes limitrophes, la commune du Dorat a fait part de son avis défavorable sur **le projet en l'état** à 6 éoliennes par un courrier du maire, puis par une délibération de son conseil municipal.

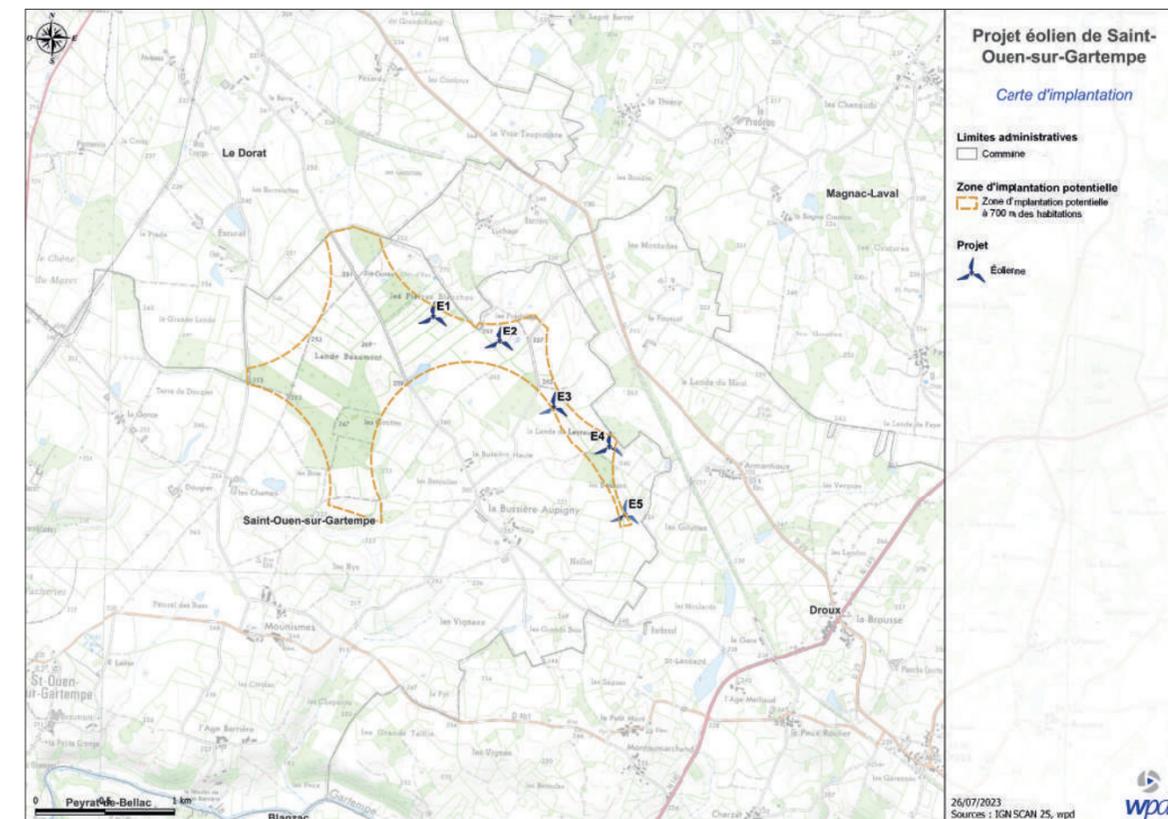
Après avoir requestionné son projet, le porteur de projet a fait le choix de supprimer la première éolienne (anciennement E1), la plus au nord et la plus proche de la commune du Dorat afin de réduire les impacts sur son centre historique.

■ 5. Le projet retenu

Le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe est constitué de 5 éoliennes implantées selon une ligne courbe d'axe nord-ouest – sud-est.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur maximale en bout de pales de 200 mètres
- Diamètre maximal du rotor de 158 mètres
- Puissance unitaire maximale de 6,6 MW
- Garde au sol comprise entre 42 et 50,5 mètres
- 3 postes de livraison
- 700 m de distance des premières habitations



Photomontage du projet depuis le hameau de Mounismes, au sud du projet

6. Mesures d'accompagnement en faveur du territoire

Tout projet s'accompagne de mesures au bénéfice du territoire et de ses habitants. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans son environnement. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie et des activités touristiques. Elles sont co-construites avec les acteurs locaux.

Mesures écologiques : Qu'est-ce que la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) et Accompagner (A) ? :



Objectif :

Zéro perte nette de biodiversité

La doctrine Eviter, Réduire, Compenser (ERC)

Dans le cadre du projet éolien, des mesures sont mises en œuvre pour minimiser l'incidence du projet sur son environnement. Le porteur de projet doit garantir le bon maintien écologique de l'environnement du projet éolien.

Pour cela, il doit éviter les impacts du projet en les prenant en compte le plus tôt possible dans son élaboration et prévoir des mesures de réduction des impacts en phase de chantier (exemple du suivi écologique) et d'exploitation (plan de programmation des éoliennes par rapport aux activités des chauves-souris). En dernier recours, si les mesures d'évitement et de réduction n'ont pas suffi à réduire les impacts résiduels à un niveau à minima très faibles, des mesures de compensation doivent être mises en place afin de garantir un gain de biodiversité.

Pour le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe, il a notamment été convenu de réaliser de nombreux chemins d'accès temporaires afin d'éviter et réduire au minimum les coupes d'arbres et de haies pour la phase de construction du parc.

Les mesures d'accompagnement au bénéfice du territoire

Au-delà de ses engagements réglementaires, le porteur de projet, lorsqu'il le souhaite, peut mettre en place des mesures d'accompagnement volontaires en faveur du territoire.

Elles sont établies en concertation avec le territoire et ses acteurs afin d'être pertinentes. Pour cela, wpd organise des réunions de travail avec les membres du comité de pilotage, des membres du conseil municipal et des acteurs locaux tels que des associations ou des syndicats mixtes. Ces mesures sont définies pour bénéficier à la fois aux riverains de la commune accueillant le projet mais aussi aux habitants des communes limitrophes.

En effet, ces derniers sont considérés comme acteurs du territoire et bénéficient à ce titre des mesures que wpd propose de mettre en place.

Pour le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe, des mesures d'accompagnement variées ont été définies en collaboration avec les acteurs du territoire. Elles sont en faveur de la biodiversité et du paysage (plantation de haies), des communes, du développement touristique et des loisirs (développement des chemins de randonnées) et enfin, encouragent à la sobriété énergétique au niveau de la commune d'implantation (aide à la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation) et des communes limitrophes.

a/ Sélection de mesures par les acteurs locaux afin de répondre aux besoins du territoire

⇒ En partenariat avec le Copil

Les réunions du copil du 18 novembre 2021 et du 14 décembre 2021 ont permis de définir les mesures d'accompagnement les plus appropriées au territoire de Saint-Ouen-sur-Gartempe et aux hameaux limitrophes situés sur le territoire des communes de Droux, Magnac-Laval et Le Dorat.



⇒ En partenariat avec les membres du conseil municipal

Un échange avec des membres du conseil municipal s'est tenu le 2 février 2022 afin de présenter les mesures retenues dans le cadre du comité de pilotage et de recueillir l'avis des conseillers municipaux présents. Cet échange a permis de préciser certaines mesures. Une attention particulière a été portée aux mesures concernant les audits énergétiques, la réduction des dépenses énergétiques de la commune et la mise en place d'une centrale solaire en autoconsommation collective.

⇒ Dans le cadre des permanences publiques

Les permanences publiques du 29 avril 2022 et du 14 mai 2022 ont permis de mettre en avant l'ensemble des mesures d'accompagnement du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe.

Il était proposé aux personnes venues rencontrer les équipes de wpd de renseigner un questionnaire qui demandait de préciser la mesure d'accompagnement qui leur semblait la plus adaptée au territoire. C'est ainsi que la mesure de création et de valorisation des chemins de randonnées a été plébiscitée par les habitants.

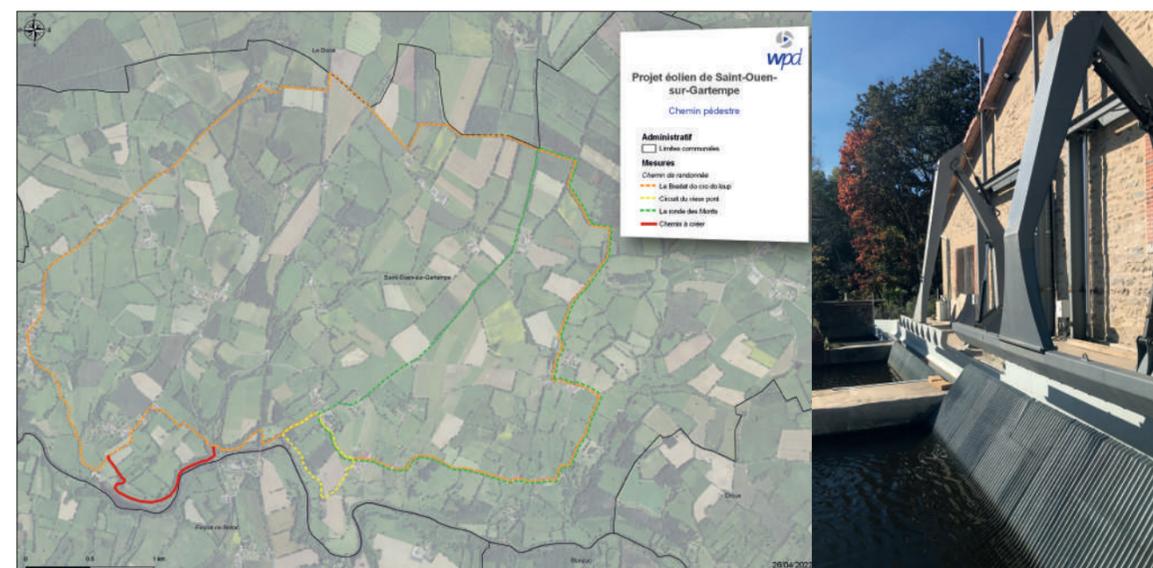
b/ Mesures en faveur du développement touristique et des loisirs

⇒ Extension des chemins de randonnée sur la commune

Objectif de la mesure : aider au développement touristique. Il s'agira de valoriser les sentiers de randonnée préexistants. La réhabilitation d'un sentier le long de la Gartempe intégrera aussi la protection des berges et favorisera ainsi la reconstitution de la biodiversité. Une nouvelle portion sera réouverte. Elle connectera la zone de la centrale hydroélectrique de Chaume avec celle du parc éolien, soulignant ainsi l'identité communale orientée vers les énergies renouvelables.

Mise en œuvre : création et ouverture de nouveaux sentiers, installation de signalétiques, installation de panneaux pédagogiques à propos de la biodiversité locale et des énergies renouvelables.

C'est cette mesure qui a été la plus plébiscitée par les habitants lors des permanences publiques. Elle fera l'objet d'un effort supplémentaire lors de sa mise en œuvre. Afin de respecter cet engagement, wpd prévoit de financer et construire des aménagements destinés aux loisirs de pêche.



Proposition d'extension des chemins de randonnée pédestres

Centrale de Chaume

Aménagement d'un lieu de pêche au niveau de la Gartempe

Objectif de la mesure : profiter d'avoir clôturé et prolongé le parcours de pêche existant le long de la Gartempe pour renforcer l'attractivité touristique spécifique du site.

Mise en œuvre : réalisation d'aménagement adapté à la pratique de la pêche. Des conseils seront pris auprès de la fédération de pêche afin de réaliser les ouvrages idoines.



Ponton de pêche Santeny

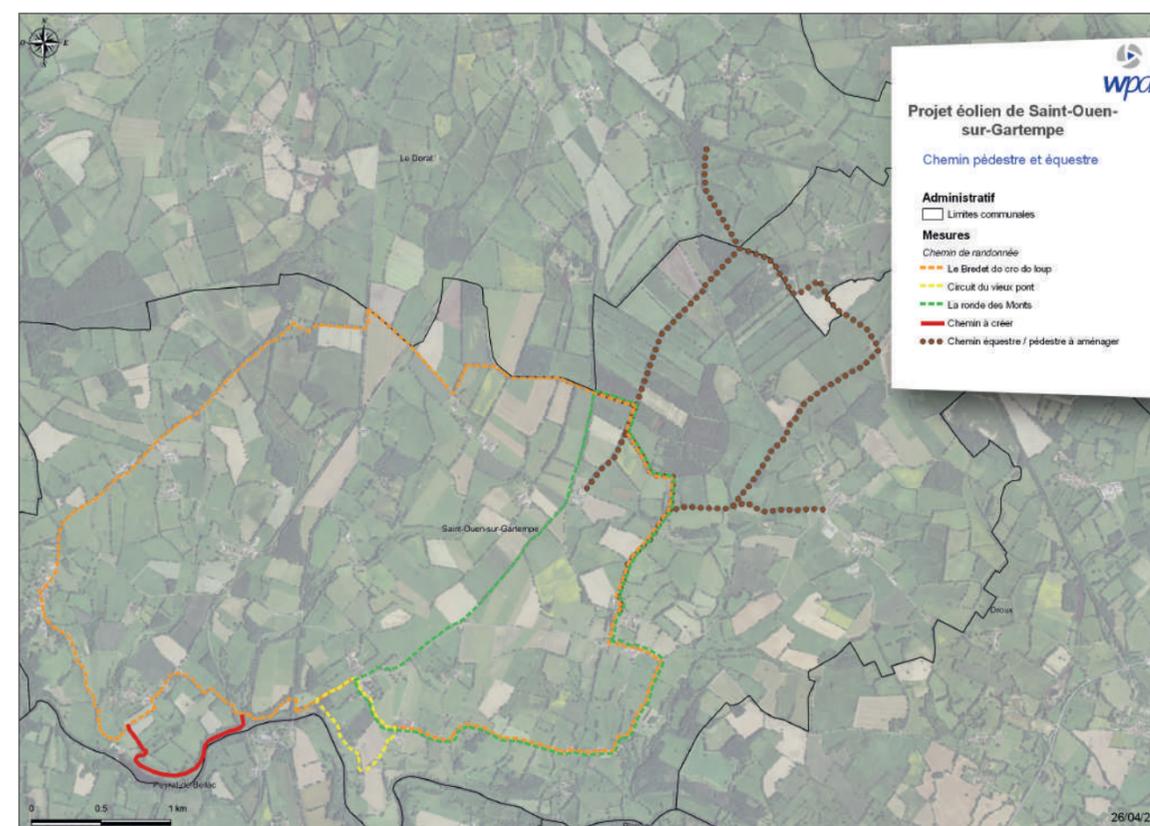
Réaménagement de chemins de promenades équestres

Objectif de la mesure : Ces chemins permettront le développement des activités équestres et favoriseront ainsi le développement touristique local.

Mise en œuvre : adaptation des itinéraires et réouverture de chemins si nécessaire. Le parcours sera mis en lien avec le chemin de randonnée des énergies renouvelables.



Proposition de réaménagement de chemin équestre



Proposition d'interconnexion des chemins de randonnées pédestres et équestres





c/ Mesures en faveur de la sobriété énergétique pour les habitants de la commune d'implantation et des communes limitrophes

⇒ Financement d'audits énergétiques pour particuliers

Objectif de la mesure : de nombreux ménages sont éligibles à des aides à la rénovation énergétique sans les connaître. Il est proposé d'aider une partie de la population à mieux définir ses besoins en termes de rénovation énergétique et de les aider à comprendre comment accéder aux aides publiques en la matière.

Mise en œuvre : réalisation d'un contrat cadre avec une entreprise indépendante pour la réalisation d'une vingtaine d'audits énergétiques.

⇒ Distribution de kits de réduction de la consommation énergétique aux habitants

Objectif de la mesure : accompagner les habitants de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des hameaux limitrophes à réduire leur consommation énergétique via l'installation d'équipements économes.

Mise en œuvre : envoi d'un kit comprenant par exemple des ampoules à LED, des mousseurs pour robinets, un pommeau de douche économiseur d'eau, des multiprises à interrupteur, un guide sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie...

d/ Mesures pour les communes

⇒ Des panneaux solaires sur les bâtiments communaux de Saint-Ouen-sur-Gartempe pour permettre l'autoconsommation collective

Objectif de la mesure : aider la commune à mettre en œuvre ses projets de maîtrise des consommations énergétiques et d'autoconsommation en énergie solaire photovoltaïque.

Mise en œuvre : aide à la définition du projet et au financement des installations

⇒ Réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage public

Objectif de la mesure : aider la commune dans la mise en œuvre de ses projets de rationalisation de l'éclairage public en vue de réduire sa consommation énergétique pour réduire l'impact environnemental de l'éclairage public et en réduire le coût pour la collectivité.

Mise en œuvre : aide à la définition du projet et au financement des installations dans les hameaux de Saint-Ouen-sur-Gartempe à proximité de la zone d'implantation du projet.



e/ Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité

Pour aller plus loin dans la préservation et la valorisation de la biodiversité locale, 3 mesures d'accompagnement ont été élaborées.

⇒ Aménagement et restauration des berges de la Gartempe

Objectif de la mesure : restaurer les berges de la Gartempe dégradées par l'accès des bovins qui s'y abreuvent. Le piétinement des berges a mené à un appauvrissement de la biodiversité à ces emplacements.

Mise en œuvre : un conventionnement avec le syndicat mixte d'aménagements du bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA) a été convenu. Cette collaboration permettra à wpd de bénéficier de l'expertise du SMABGA en matière de conseil et de réalisation d'aménagements aux abords de la Gartempe. Il s'agira d'empêcher l'accès des bovins aux rives de la Gartempe en installant une clôture à la périphérie de la parcelle concernée et une pompe pour permettre l'alimentation des abreuvoirs pour les bovins.



Extrait du guide « L'abreuvement du bétail au pâturage : Guide technique pour la mise en place de solutions respectueuses de l'environnement » édité par le Contrat de rivière Gartempe

⇒ Plantation de linéaires de haies et d'arbres

Objectif de la mesure : participer directement et concrètement au renouvellement du bocage local par la plantation de linéaires de haies et d'arbres conséquents, au-delà des objectifs de compensation.

Mise en œuvre : financement de la plantation d'essences locales. Une convention avec un acteur local de protection du bocage du Haut-Limousin est envisagée pour garantir une plantation adaptée au territoire et l'entretien des haies.



Exemple de plantation de haies



➔ Sauvegarde du paysage bocager local

Objectif de la mesure : le bocage actuel, vieillissant, est voué à disparaître à moyen terme, ce qui entraînerait une modification du paysage et un impact important sur la biodiversité. Il est donc important de sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de replanter des arbres pour préserver le bocage et faciliter leur démarche

Mise en œuvre : financement d'une formation pour les agriculteurs qui sont les premiers acteurs de la modification paysagère et constituent un véritable levier pour éviter la disparition du bocage, symbole du Haut-Limousin. Plantation de linéaires de haies d'essences locales.



Exemple de bocage vieillissant

f/ Renforcement de la qualité des écosystèmes locaux pour favoriser la reproduction des petits mammifères

Objectif de la mesure : améliorer la biodiversité par la création et/ou le maintien d'habitats propices au développement des petits mammifères. La surface de plusieurs hectares laissée en jachère permettra également aux oiseaux de bénéficier d'un espace de chasse et de reproduction et ainsi de se développer.

Mise en œuvre : un conventionnement est établi entre le porteur de projet et des propriétaires et/ou exploitants agricoles comprenant notamment un cahier de charges pour la gestion de la jachère afin de s'assurer de la pérennité de la mesure mise en place.



Exemple de jachère



g/ Mesures d'accompagnement en faveur du paysage

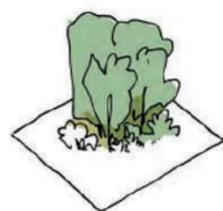
⇒ Possibilité de plantation en fond de jardin des riverains

Objectif de la mesure : Plantation d'arbres et/ou de haies arbustives d'essences locales permettant de réduire ou limiter les vues vers le parc éolien tout en améliorant le cadre de vie des habitants/riverains.

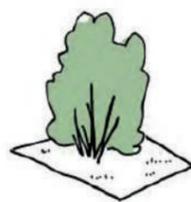
Mise en œuvre : mise en place d'une « bourse aux arbres/haies arbustives » à laquelle les habitants auront accès sur la base du volontariat. Ces arbres/haies créeront des masques partiels depuis certains points de vue ou permettront la mise à distance par la création d'avant plans.

Exemple de trame bocagère pouvant être proposée :
compromis entre densité et opacité

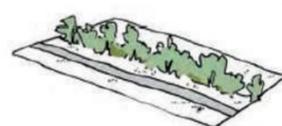
TYPOLOGIES DE PLANTATION



Bosquet

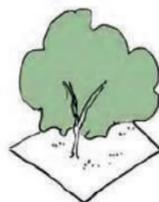


Cépée



Haie le long de la limite de propriété

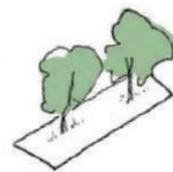
JEUX DE TRANSPARENCE



Arbre seul, houppe large



Arbre seul, silhouette élancée



Alignement d'arbres



h/ Extrait des mesures inscrites dans la demande d'autorisation environnementale

Mesures	
Mesures d'évitement en phase de conception du projet	
Réalisation d'une cartographie des zones humides de la zone de projet par l'analyse des caractéristiques des sols et de la flore présente afin d'éviter ces zones à enjeux écologiques forts	
Modification de l'emplacement des éoliennes E6 et de E3 afin de s'éloigner d'une zone humide potentielle	
<ul style="list-style-type: none"> Eloignement des éoliennes E1 et E3 des haies à enjeux Optimisation des accès et de l'implantation pour éviter les coupes de haies et d'arbres dans le bocage Identification des arbres pouvant abriter le grand capricorne et optimisation des accès et de l'implantation pour éviter leur coupe et préserver cette espèce protégée. 	
Utilisation des chemins existants dans l'élaboration des accès	
Choix d'un modèle d'éolienne adapté aux contraintes de la zone d'implantation	
Non-implantation d'éoliennes sur la commune du Dorat pour respecter la volonté de la commune et préserver son environnement paysager	
<ul style="list-style-type: none"> Eloignement des habitations à 700 m minimum au-delà des 500 m réglementaires Evitement des secteurs nord et sud-ouest afin d'éviter l'emprise nord-sud du projet 	
<ul style="list-style-type: none"> Evitement des zones de reproduction identifiées pour les amphibiens Evitement des habitats favorables à la reproduction du Damier de la Succise 	
Espace libre minimal entre deux éoliennes d'environ 340 mètres en comprenant les zones de survol des pales	
Mesures de réduction en phase de mise en œuvre du projet	
Chantier	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cahier des charges environnemental Limitation de l'emprise du chantier Pas d'apports de matières végétales extérieures afin d'éviter la potentielle propagation de plantes exotiques invasives Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle Mise en place d'un suivi écologique de chantier Respect d'un calendrier de travaux adapté à la préservation de la faune locale Élagage raisonné
	Balisage et interdiction de pénétrer au sein des mares aux alentours des éoliennes pour leur préservation écologique durant le temps des travaux
	Pose d'un filet autour des emprises du chantier pour empêcher l'intrusion des amphibiens sur site
	Remise en état du site après chantier
	Suppression d'une éolienne du projet
	<ul style="list-style-type: none"> Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres creux Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations des éoliennes et des zones de travaux d'élargissement des pistes d'accès Elagage raisonné et conservation des houppiers
Exploitation	Aménagement de pistes temporaires permettant un impact réversible à très court terme de l'artificialisation des sols
	<ul style="list-style-type: none"> Entretien d'une végétation rase au niveau des plateformes des éoliennes Limitation de l'attractivité des abords des éoliennes afin de tenir la faune locale éloignée
	Absence d'utilisation de produits phytosanitaires
	Arrêt temporaire programmé des éoliennes en faveur des chauves-souris pendant leurs périodes d'activité
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi comportemental et de mortalité renforcé en faveur des rapaces en période de reproduction pendant les travaux agricoles Suivi comportemental et de mortalité renforcé en faveur des rapaces et des grands échassiers en période de migration
	Eclairage raisonné du parc en évitant l'activation automatique des lumières aux portes d'accès des éoliennes
	Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion en faveur des chauves-souris
<ul style="list-style-type: none"> Plan de fonctionnement adapté en termes d'acoustique en faveur des riverains Intégration paysagère des postes de livraison Mise en place d'un détecteur d'aéronef dès validation par l'armée 	

Mesures
Mesures de compensation
Plantation de haies
Compensation zones humides en partenariat avec le SMABGA
Mesures d'accompagnement
Mise en place d'une bourse aux arbres/haies pour les riverains
Renforcement de la biodiversité locale par la mise en jachère de terrains pour la reproduction des petits mammifères et l'accueil de l'avifaune
<ul style="list-style-type: none"> Financement d'une formation à la gestion de la biodiversité à destination des exploitants du site Plantation de linéaires de haies pour participer au renouvellement du bocage vieillissant
Extension des chemins de randonnée locaux avec création d'un sentier des énergies renouvelables
Ouverture de chemins sur les communes voisines adaptées aux promenades équestres
Financement d'audits énergétiques
Aide à la définition et au financement d'un projet d'autoconsommation collective sur le patrimoine communal
Distribution de kits de réduction de la consommation énergétique
<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public Aménagement et restauration des berges de la Gartempe
<p>Proposition de mesures :</p> <p>Mesures en faveur du cadre de vie des habitants : réaménagement d'une zone humide en bordure du cimetière du Dorat avec création de passerelles et d'un parcours pédagogique autour de la biodiversité ainsi que la création d'un rucher école, participation au réaménagement du parvis de la Collégiale (à définir avec les élus de la commune).</p>
Mesures de suivi
Suivi ICPE



III

► **Prise en compte
de l'environnement
du projet**



1. PAYSAGE ET PATRIMOINE

a/ Etat initial du territoire sur les aspects paysagers et patrimoniaux

Le volet paysage et patrimoine du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe aborde le territoire selon trois échelles autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP) :

- L'aire d'étude immédiate (AEI) à 1,5 km
- L'aire d'étude rapprochée (AER) entre 8 et 1,5 km
- L'aire d'étude éloignée (AEE) à 19 km

Cela répond aux exigences du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens terrestres. Ce volet a été réalisé par le bureau d'étude ENCIS Environnement.



(Pour information) : toutes les études paysagères liées au projet ont été menées en prenant en compte la hauteur totale maximale des éoliennes envisagées, soit 200 mètres en bout de pale.

🔍 Quelques éléments à grande échelle ...

⇒ Le contexte paysager de Saint-Ouen-sur-Gartempe

Un environnement paysager bocager de campagne-parc aux reliefs de pentes douces

Le projet s'inscrit dans le **paysage bocager** de la **Basse-Marche** sur un plateau dont l'altitude diminue progressivement vers le nord-ouest, atteignant 130 m dans le lit de la Gartempe.

Le réseau hydrographique est particulièrement dense sur l'ensemble du périmètre d'étude. **Le Vincou, la Semme et la Brame** se jettent dans la Gartempe.

L'ensemble des cours d'eau creuse des vallées plus ou moins profondes et sinueuses dans le plateau. Ils font partie du **bassin versant de la Vienne** et s'écoulent globalement vers l'ouest avant d'obliquer vers le nord-ouest.

Au sud, un territoire caractérisé par un relief plus marqué

Au sud, **les monts de Blond et les monts d'Ambazac** constituent des repères dans le paysage de plateau et forment une « marche » dans le sud-est de l'AEE. La Gartempe et la Brame, d'orientation est-ouest, dessinent **les grandes lignes de force de ce paysage**.

Au sud du périmètre, le **lac artificiel de Saint-Pardoux** se trouve à la confluence de la Couze et du Ritord. Avec ses 330 hectares, c'est le **deuxième plus grand plan d'eau de la Haute-Vienne**.



Vallée de la Gartempe



Vallée de la Brame

⇒ Le patrimoine naturel, architectural et culturel

Le cadre de vie

L'analyse paysagère prend en compte les principaux lieux de vie, c'est-à-dire les centre-bourgs et les axes de déplacement routiers principaux. Pour le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe, les lieux de vie principaux sont les villes de Châteauponsac, Bessines-sur-Gartempe et Nantiat dans l'AEE, Bellac, Magnac-Laval, Peyrat de Bellac, Rancon et Villefavard dans l'AER ainsi que le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe dans l'AEI.

Les routes principales sont l'A20, les D675, D942 et D675 ainsi que les N145 et N147.

Des monuments et sites qui traduisent des activités humaines, notamment religieuses

L'ensemble des aires d'études comprend des **monuments et sites protégés**, qui sont répartis sur le territoire. De nombreux monuments sont liés à une **occupation humaine** plus ou moins ancienne (mégolithes, vestiges antiques, châteaux de différentes époques...).

La plupart des autres monuments recensés constituent du **patrimoine religieux**. Le plus connu d'entre eux est la collégiale du Dorat. On recense également un ancien hospice, de nombreuses églises et chapelles, des croix et plusieurs lanternes des morts.

Prendre en compte les sites naturels

Les paysages et sites naturels sont eux aussi reconnus. On note la présence de plusieurs **sites inscrits**, pour la plupart de petite taille et suivant des portions de vallées pittoresques (vallées de la Semme et de la Gartempe). La **vallée de la Gartempe** bénéficie d'une certaine renommée bien qu'elle soit peu fréquentée.

Deux sites inscrits sont de taille plus importante : les **monts de Blond**, en limite sud-ouest du périmètre d'étude, et le **lac de Saint-Pardoux** au sud-est. A l'échelle de la zone d'étude, deux éléments de patrimoine paysager sont classés. La vallée de la Gartempe, sur environ 4 km, sur la même commune (Lathus-saint-remy) que le chêne pédonculé remarquable, également classé.

Des sites reconnus pour leur qualité architecturale

A noter également la présence de sites reconnus pour leurs **qualités architecturales** : le centre ancien de Bellac (site inscrit) et la ville du Dorat, faisant l'objet d'un **site patrimonial remarquable**.

b/ Recommandations paysagères d'implantation

Les **préconisations** sont élaborées par la paysagiste au regard de l'état initial et des sensibilités et enjeux qui y ont été soulignés. Dans le cadre du projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe, les recommandations sont les suivantes :

- Une **implantation géométrique facilement lisible** pour un observateur
- Le **respect d'un recul de 700 m aux habitations** supérieur aux 500 m réglementaires pour limiter les effets de surplomb
- Privilégier une implantation qui limitera les risques d'encercllement autour des hameaux de la Bussière Haute et la Bussière Aupigny en choisissant une **implantation au nord de la ZIP**
- Privilégier une orientation **nord-ouest/sud-est**
- Le **respect d'une interdistance homogène entre les éoliennes** avec une structure franche et clairement définie
- Un **élagage raisonné** et la réduction au **minimum de coupes** dans les haies
- Une **intégration paysagère des postes de livraison**



... des études au plus près du projet

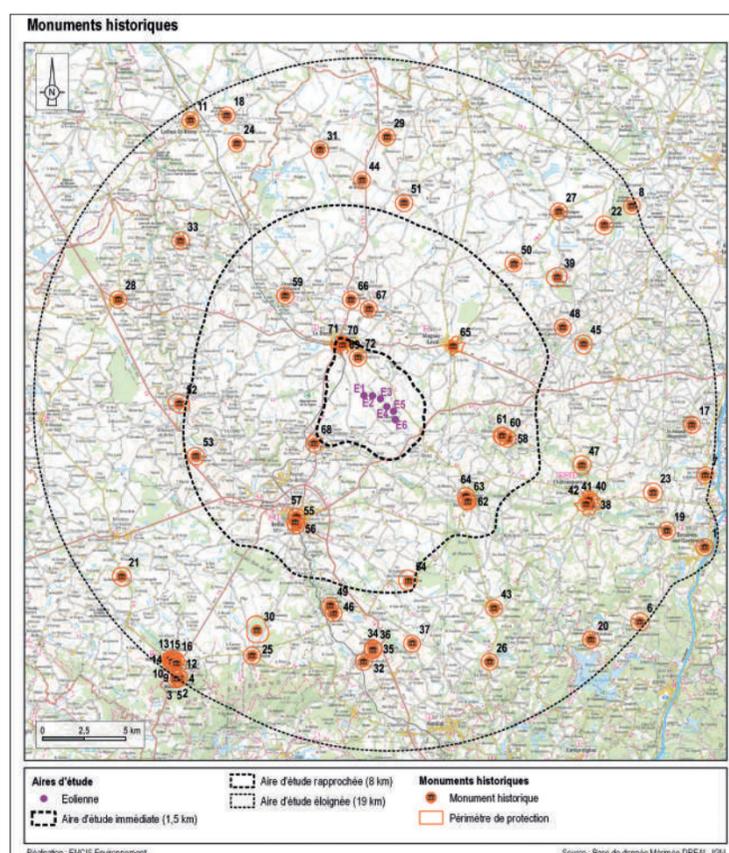
c/ L'évaluation de l'insertion paysagère

L'évaluation de l'insertion paysagère prend en compte tous les éléments susceptibles d'influencer la perception du projet éolien et est basée sur des critères les plus objectifs possibles. On prendra donc en compte la présence ou non d'écrans visuels, l'interaction du projet avec les structures et unités paysagères, les rapports d'échelle entre les éoliennes et les éléments du paysage et les potentielles covisibilités.

Le **contexte éolien**, dans lequel s'inscrit le projet est également un point d'attention du volet paysager de l'étude d'impact.

Des outils de visualisation paysagère

Des outils techniques permettent d'apprécier les effets du projet sur le paysage. Des **cartes de visibilité**, des **profils en coupe** et des **photomontages**, associés à des **visites de terrains** constituent une panoplie diverse d'outils au service de la visualisation paysagère du futur parc éolien.



Collégiale du Dorat



Hôtel de la Pouge



De manière générale, le territoire d'étude est riche et diversifié. Il compte environ 70 monuments historiques, 14 sites protégés, 12 sites emblématiques et une trentaine d'éléments touristiques à noter à l'échelle de la zone d'étude, c'est-à-dire environ 20 km à la ronde.

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

le rôle du relief dans l'intégration du projet

Le projet éolien de cinq éoliennes suit une **ligne courbe** d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est. Il est implanté en interfluve entre la vallée de la Brame au nord et la vallée de la Gartempe au sud.

Les éoliennes sont suffisamment éloignées des vallées ce qui conserve un rapport d'échelle favorable à l'intégration de ces dernières. Le relief est légèrement vallonné, modelé par les petits ruisseaux d'orientation nord/sud venant se jeter dans la Gartempe et ceux d'orientation sud/nord venant se jeter dans la Brame.

Le rôle du bocage dans l'intégration du projet



Une grande partie du territoire de cette aire d'étude est occupée par des prairies de fauches, de pâtures et de terres arables. Elles sont ponctuées par de petites parcelles boisées qui s'apparentent davantage à des bosquets mais suffisent à **filtrer une partie des visibilités sur les éoliennes**.

Aussi, le **bocage dense et plutôt bien conservé** accompagne les limites parcellaires et borde les routes. On le retrouve sous forme d'alignements de haut jet ou sous forme arbustive et il joue le rôle d'écran permettant de filtrer, voire d'arrêter une partie des vues sur le projet. Le bocage met à distance les éoliennes.

L'enjeu est défini comme « une valeur, au regard de préoccupations patrimoniales, paysagères, culturelles, de qualité de la vie et de santé, prise par une portion ou un élément du territoire d'étude. La notion d'enjeu reste indépendante de celle de sensibilité ou d'impact. En effet, un monument à enjeu fort par exemple peut ne pas être sensible ni impacté par le projet. **L'appréciation des enjeux est aussi indépendante du projet** et se fonde sur des critères tels que la qualité, la rareté, la notoriété, la fréquentation etc... ».

« La sensibilité d'un élément ou d'une portion du territoire d'étude vis-à-vis d'un projet éolien exprime le risque potentiel que ceux-ci perdent tout ou une partie de la valeur de l'enjeu paysager ou patrimonial qu'ils représentent du fait de la réalisation du projet. Les sensibilités recherchées sont donc toujours des sensibilités à l'éolien directement liées au projet. Leur appréciation est de la même façon directement corrélée à celle des effets présumés du projet éolien. Elle est établie en fonction de la localisation des éléments à enjeu (implantation, visibilité, distance au projet), des effets visuels potentiels du projet et des sensibilités connues à l'activité éolienne. **Ainsi, un paysage peut présenter un enjeu paysager fort (par exemple : présence d'un château) et une sensibilité faible à l'éolien s'il correspond à un secteur sans visibilité possible sur le projet.** »



⇒ Les relations avec les éléments patrimoniaux

Les monuments historiques, sites emblématiques et éléments touristiques

Les principaux **monuments historiques de l'AEI** sont concentrés au niveau du Dorat. L'hôtel de la Pougé n'est pas impacté. Une visibilité conjointe très partielle à plus de 90° existe depuis le boulevard des Pyrénées en contrebas de la Porte Bergère, l'impact est donc très faible. Aucune visibilité depuis la porte bergère pouvant l'impacter n'est recensée. Des vues existent depuis les jardins de la Collégiale (non accessibles au public) vers le parc, mais sans covisibilité directe avec la Collégiale. L'hospice de Grandchamp, à l'écart de l'urbanisation, est faiblement impacté. **Le seul site patrimonial remarquable de cette aire d'étude est le centre-ville du Dorat. L'impact est jugé faible.**

Le seul site emblématique de l'AEI concerne la **vallée de la Gartempe**. L'impact est faible à modéré. L'église Saint-Pierre-ès-Liens est impactée faiblement. Pour la cité de caractère du Dorat et les circuits de randonnée de la ronde des monts et de Bredet do Cro do loup, l'impact varie de faible à modéré. Enfin, l'église de Grandchamp est impactée faiblement. Tous les autres éléments touristiques concernés par une visibilité présentent des impacts très faibles.

⇒ Les relations avec le cadre de vie

A l'échelle de l'AEI, cinq hameaux présentent des impacts forts, principalement du fait de leur proximité au projet. Il s'agit des hameaux de la Buisserie-Haute, Luchapt, la Buisserie-Aupigny, Armantioux, La Barrière. Cinq hameaux présentent des impacts modérés. Il s'agit des hameaux du château de L'Escurat, Les Champs, Barboeuf, Le Foussat et Mounismes. Douze autres hameaux présentent des impacts faibles.

Les autres présentent une incidence évaluée de très faible à faible en fonction des effets de masques des différents éléments composant le paysage existant.

Les communes de Saint-Ouen-sur Gartempe et du Dorat présentent des incidences respectivement très faibles et faibles.

⇒ L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

L'installation d'éoliennes nécessite la création de **pistes** et l'élargissement de **chemins** préexistants. Des **plateformes** seront aussi aménagées au pied des éoliennes. L'ensemble de ces installations peut être perceptible depuis les routes de desserte locale mais **du fait de leur non-verticalité et de la présence de masques végétaux, ces impacts sont négligeables.**

⇒ Prise en compte du contexte éolien

Dans toute la zone d'étude on dénombre 6 parcs éoliens construits et 19 parcs en cours d'instruction ou accordés. **L'étude paysagère montre que les effets cumulés induits sont très faibles à faibles, hormis pour les hameaux du Foussat, Luchapt, la Buisserie Aupigny, la Buisserie Haute dont l'étude d'occupation visuelle conclut à des impacts modérés du fait de leur proximité avec le projet.**

d/ Mesures paysagères associées au projet

Les mesures paysagères sont réparties en deux catégories : celles imaginées **en phase de conception** du projet qui visent à éviter les impacts négatifs grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage, et les autres, élaborées pour la **phase de construction**.

Les premières, définies bien en amont, ont permis dans le cas du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe **d'anticiper** l'éloignement de la commune du Dorat, d'élaborer des variantes avec des éoliennes à 700 m minimum des habitations, d'exclure les secteurs nord et sud-est de la ZIP et de limiter la coupe de haies et d'arbres par la création de chemins d'accès temporaires.

Les autres mesures sont des mesures de réduction et d'accompagnement pour **garantir un impact résiduel très faible du projet éolien sur son environnement paysager**. Elles concernent notamment la mise en œuvre des préconisations paysagères comme l'élagage raisonné et l'intégration du poste de livraison mais aussi la remise en état du site après chantier. Quant aux mesures d'accompagnement, elles sont plus largement détaillées dans la partie 2 de ce document. Une mesure de plantation de haies est détaillée dans le volet écologique. Ces plantations auront des bénéfices au niveau paysager car elles renouvelleront le paysage de bocage et permettront la création d'avant-plans sur les vues donnant sur le projet, créant ainsi une mise à distance des éoliennes.

Type	Description
Mesures de réduction	
Réduction	Respect de la volonté locale de ne pas implanter d'éolienne sur le territoire de la commune du Dorat
Réduction	Choix d'un éloignement de 700 m aux habitations au-delà des 500 m réglementaires conformément à la volonté des riverains.
Réduction	Les secteurs nord et sud-ouest de la ZIP n'ont pas été retenus pour l'implantation
Réduction	Aménagement de pistes temporaires permettant un impact réversible à très court terme de l'artificialisation des sols
Réduction	Aménagement de pistes temporaires alternatives aux chemins existants afin d'éviter la coupe d'arbres formant le bocage typique
Réduction	Suppression d'une éolienne
Réduction	Elagage raisonné de la végétation
Réduction	Intégration des postes de livraison dans le paysage
Réduction	Remise en état du site après chantier
Mesures d'accompagnement	
Accompagnement	Extension des chemins de randonnée locaux et mise en valeur des énergies renouvelables
Accompagnement	Réaménagement des chemins de randonnée en faveur des promenades équestres
Accompagnement	Mise en place d'une bourse aux arbres/haies
Accompagnement	Informations à propos de la biodiversité locale et du contexte paysager pour les riverains et visiteurs

2. ENVIRONNEMENT NATUREL

a/ Etat initial de la biodiversité du territoire

Un bureau d'études indépendant ENCIS a mené des études terrains et bibliographiques dans un périmètre allant jusqu'à 20 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet de parc éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Le secteur d'étude dispose d'une richesse de la biodiversité locale due à l'environnement bocager mais aussi à la présence de milieux humides et aquatiques.

Pour les chauves-souris, la faune terrestre et l'avifaune nicheuse, les études concluent à des enjeux globalement élevés à l'échelle de l'aire d'étude immédiate.

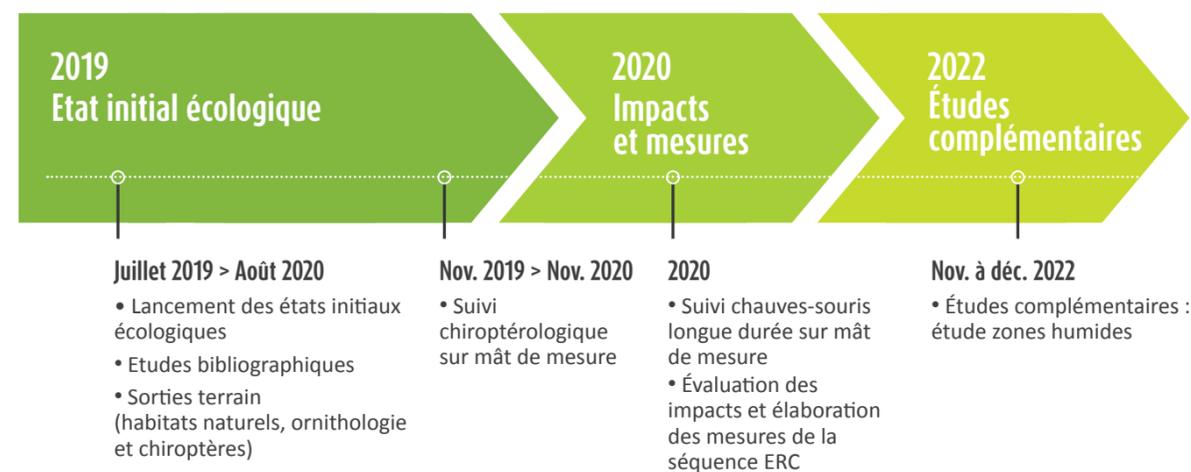
Ces enjeux ont donc constitué les points d'attention centraux dans l'élaboration des mesures d'évitement afin de conclure à des impacts résiduels non significatifs en phase de construction et en présence du parc éolien en exploitation.

➔ Méthodologie et chronologie des études réalisées

Les inventaires écologiques se sont déroulés d'août 2019 à septembre 2020 couvrant ainsi la totalité d'un cycle biologique au sein des différentes aires d'étude.

Un mât de mesure d'une hauteur de 50 m a été installé sur la ZIP en novembre 2019 afin de mener un suivi longue durée en hauteur en continu. Ces enregistrements, couplés aux données météo enregistrées sur le mât, permettent d'obtenir un grand nombre de données sur les chauves-souris présentes sur le site durant les différentes périodes de leur cycle biologique.

Chronologie des inventaires



Les aires d'études écologiques

- La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) de 417 ha ;
- L'Aire d'Étude Immédiate (AEI) qui correspond à un périmètre de 200 m autour de la ZIP, qui fait l'objet de la même pression d'inventaire que cette dernière ;
- L'Aire d'Étude Rapprochée (AER) qui correspond à un périmètre de 2 km autour de la ZIP, qui fait l'objet d'inventaires ciblés et d'une étude bibliographique ;
- L'Aire d'Étude Éloignée (AEE) qui correspond à un périmètre de 20 km autour de la ZIP, qui fait l'objet d'une étude bibliographique.

➔ Les habitats naturels

Les inventaires réalisés ont permis de mettre en évidence 31 habitats naturels dont 4 figurent à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (réseau Natura 2000).

La majeure partie de l'aire d'étude immédiate est occupée par des prairies mésophiles (herbacées relativement fertiles et bien drainées) entrecoupées de bois mais surtout de haies. Les grandes cultures sont très peu représentées localement.

Ce maillage bocager dense est propice à une biodiversité importante aussi bien pour la faune que pour la flore.

➔ La flore

207 espèces ont été recensées dont 7 présentent un intérêt patrimonial avec un niveau d'enjeu les concernant allant de faible à fort. Une espèce est d'ailleurs protégée et « vulnérable » dans le Limousin, l'Astérocarpe pourpré. Il est accompagné de deux autres espèces d'enjeu notable, l'Hélianthème à gouttes ainsi que l'Ornithope penné ces dernières étant « En danger » sur la liste rouge régionale.



Les oiseaux



ALOUETTE LULU

L'étude de l'avifaune s'est faite à travers des protocoles spécifiques aux différentes phases de leur cycle biologique. Ces protocoles s'appuient essentiellement sur les données collectées sur le terrain lors de passages dédiés aux oiseaux. Les principales méthodes employées sont l'écoute des chants et des cris de jour et de nuit, la réalisation de points d'écoute pour les oiseaux nicheurs, des parcours à pied pour les oiseaux hivernants et l'observation directe des migrateurs depuis les points d'écoute fixes.

Au total,

Sur les 102 espèces contactées toutes périodes confondues, 60 espèces l'ont été en période de reproduction dont 50 se reproduisent ou sont susceptibles de se reproduire au sein de l'aire d'étude immédiate. 27 espèces présentent un enjeu faible ou supérieur sur l'ensemble du cycle biologique (dont 18 présentes en période de nidification).

Les enjeux ornithologiques sont les suivants :

Parmi les espèces à enjeu, on note la **Grue cendrée** qui possède un enjeu fort. L'AEI se trouve au sein de son couloir de migration principal. Les effectifs sont toutefois très variables d'une année sur l'autre en fonction des conditions météorologiques qui influencent très fortement son passage. Ici, seuls 94 individus ont été dénombrés lors des inventaires.

Notons également la présence de 13 espèces figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux, directive européenne servant de base pour la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS – réseau Natura 2000).

Leur présence est associée aux boisements et haies de l'aire d'étude immédiate. En effet, la très grande majorité des espèces inventoriées en période de nidification utilisent ces habitats pour leur reproduction, les espaces ouverts étant plus ou moins exploités par chacune pour ce qui est de leurs recherches alimentaires.

Le maillage de haies représente donc un enjeu fort pour l'avifaune nicheuse tandis que les enjeux en périodes hivernale et migratrices sont plus limités.

Globalement, peu d'espèces volent régulièrement à hauteur de pales, que ce soit en migration active ou lors de leurs déplacements au sein de leurs territoires de nidification ou d'hivernage et transit.



GRUE CENDRÉE

Les chauves-souris

L'étude des chauves-souris s'effectue par **l'écoute des ultrasons** ainsi que par la **recherche de gîtes**. Les **protocoles d'écoutes** sont à la fois **actifs** (présence d'un chiroptérologue qui écoute les ultrasons en différents points de l'aire d'étude immédiate lors de 11 prospections réparties sur les différentes périodes d'activité) et à la fois **passifs** (enregistrement automatique au sol ou en altitude – mât de mesures – sur un grand nombre de nuits). Ces différentes méthodes permettent de **caractériser l'utilisation spatiale et temporelle de l'AEI, de définir le nombre d'espèces présentes et de quantifier l'activité**. Les données acquises par le mât de mesure permettent de décrypter l'activité des chauves-souris vis-à-vis de la température, de la vitesse du vent ainsi que l'activité mensuelle.

Les enjeux chiroptérologiques sont les suivants :



PIPISTRELLE COMMUNE

22 espèces de chauves-souris ont été référencées au sein de l'AEI sur les 23 espèces pouvant être régulièrement contactées en Limousin ce qui représente une diversité spécifique très élevée.

Pour ce qui est de la répartition spatiale de l'activité*, cette dernière est maximale au niveau des **écotones** (haies et lisières) ainsi qu'au niveau des **zones humides**. Ces habitats sont généralement riches en insectes et servent également, pour les éléments ligneux, de corridors écologiques lors des déplacements des individus.

Le maillage bocager représente donc un enjeu fort à très fort pour ce groupe. La Pipistrelle commune est l'espèce la plus représentée quel que soit le protocole utilisé mais la pipistrelle de Kuhl, la Barbastelle d'Europe et la Noctule de Leisler peuvent être bien présentes.

**L'activité est définie par la fréquentation des chauves-souris en activité de chasse ou en déplacement local. Un contact est en réalité un enregistrement d'ultrason par les outils des écologues, pendant plusieurs secondes d'affilée.*

→ Les autres espèces animales

Les inventaires se font à travers la réalisation de parcours à pied afin de chercher à vue (chant ou cri lorsque cela est possible) les différentes espèces présentes à l'aide d'une paire de jumelles et d'un filet à papillons. Les observations réalisées peuvent ainsi être des observations directes ou indirectes (laissées, empreintes, etc.). La plupart des inventaires sont réalisés de jour mais l'étude des amphibiens se fait de nuit par recherche visuelle au sein des habitats de reproduction ou par écoute des chants.

Les inventaires concernant la faune terrestre ont permis de déterminer la présence de **5 espèces de mammifères dont le Hérisson d'Europe qui est protégé, de 3 espèces de reptiles** (toutes protégées), **de 9 espèces d'amphibiens dont 7 sont protégées et de 38 espèces d'insectes dont 2 sont protégées**. Parmi l'ensemble de ces espèces, 6 présentes un enjeu modéré : **le Crapaud calamite, la Rainette verte, la Grenouille agile, le Triton marbré, le Damier de la succise et le Grand Capricorne**.



La présence de ces espèces est principalement liée aux milieux humides et aquatiques ainsi qu'au réseau bocager et aux lisières. Ces habitats représentent donc des enjeux forts au sein de l'aire d'étude immédiate.

b/ Intégration du projet par rapport à la biodiversité locale et mesures associées

→ Impacts bruts et résiduels du projet sur la biodiversité locale

Les impacts bruts sont les impacts causés par le projet avant mesures de réduction en phase de mise en œuvre du projet (chantier, exploitation). Les impacts résiduels sont calculés en prenant en compte les mesures d'évitement et de réduction prises en phase de conception du projet (choix de l'implantation des éoliennes).

Lors de la conception du projet, un effort important a été réalisé pour éviter d'impacter le milieu naturel et ses différentes composantes. Ainsi, l'implantation et le tracé des chemins d'exploitation ont été optimisés afin que leurs emprises concernent surtout les habitats de plus faible enjeu.

Cet évitement concerne ainsi les haies, les boisements et les habitats humides qui sont les éléments portant les enjeux les plus forts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. L'évitement permet de limiter fortement les impacts qui se divisent alors en deux grandes catégories à savoir les impacts durant la phase de construction / démontage et les impacts durant la phase d'exploitation. Ces deux phases engendrent en effet des impacts bien spécifiques déclinés ci-après.

La flore, les habitats naturels et les zones humides

La conception du projet a permis de limiter fortement les impacts sur les habitats naturels. En effet, la quasi-totalité du projet s'implante au sein de cultures ou de prairies mésophiles présentant un enjeu faible ou très faible et n'abritant pas d'espèce végétale patrimoniale.

Un linéaire de **177 mètres de haies, principalement arbustives, devra toutefois être supprimé**. Le projet et notamment l'accès temporaire à l'ouest permet de **préserver 480 m de haies multistrates présentant de nombreux arbres sénescents**.

Grâce au travail de conception du projet et de mise en œuvre de mesures d'évitement par la création de chemins d'accès temporaires, aucun arbre sénescents ne sera coupé.

Mesures concernant les zones humides : Le projet de parc éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe prévoit la destruction de 6 575 m² de zones humides. Ainsi, au regard de ces impacts, il convient de **mettre en place une mesure de compensation qui permettra de restaurer les fonctionnalités d'une zone humide à proximité** conformément aux dispositions prévues dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne ainsi qu'à la Loi sur l'eau.

L'impact sur les zones humides sera compensé par la restauration de deux fois minimum la superficie impactée. Cette compensation sera assurée en partenariat avec le SMABGA (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents).

Les oiseaux

Lors de la phase de construction, les impacts pouvant concerner la faune aviaire sont une perte d'habitats, un dérangement et de la mortalité. Toutefois, l'adaptation de la période de travaux, et notamment des travaux de terrassement et de coupes des haies, permet de réduire fortement l'impact prévisible du chantier sur les oiseaux qui sera alors non significatif.

Lors de la phase d'exploitation, 3 types d'impacts sont susceptibles de concerner l'avifaune : la perte d'habitats/dérangement, des collisions et un effet barrière.

Mesures : Les distances inter-éoliennes, la réduction de l'attractivité des plateformes ainsi que des suivis renforcés permettent de conclure à un impact non significatif sur l'avifaune en phases de chantier et d'exploitation.

Exemples d'espèces patrimoniales observées durant les phases de migration prénuptiale et postnuptiale sur le site de Saint-Ouen-sur-Gartempe



Alouette Lulu

Pipit farlouse

Grande aigrette

Les chauves-souris

Lors de la phase de construction, la coupe et l'élagage peuvent avoir un impact fort sur les chauves-souris en occasionnant un dérangement, une perte d'habitat voire une mortalité. La période de travaux sera donc adaptée à la phénologie des espèces afin de réduire l'impact potentiel sur les chiroptères qui sera alors non significatif.

Durant la phase d'exploitation, un projet éolien peut occasionner une perte de territoire par dérangement ou de la mortalité directe par collision ou barotraumatisme (lésions dans l'organisme des chauves-souris liées aux variations de pression qui se produisant à proximité des pales des éoliennes, autour du rotor ou entre la pale et le mât lorsque l'éolienne est en marche). Ces impacts peuvent être forts à très forts si aucune mesure n'est mise en place.

Mesures : une programmation préventive de l'ensemble des éoliennes sera donc appliquée afin de garantir la protection de 98% de l'activité des chauves-souris sur un cycle biologique complet. L'efficacité de ce plan de fonctionnement sera contrôlée par la réalisation d'un suivi comportemental (mise en place d'un dispositif d'enregistrement en nacelle) ainsi que par un suivi de mortalité. En fonction des résultats obtenus, les conditions de fonctionnement pourront éventuellement être recalculées.

Les impacts résiduels attendus suite à l'ensemble de ces mesures sont ainsi qualifiés de non significatifs.

Exemples de chauves-souris inventoriées sur le site grâce aux enregistrements en hauteur en continu sur le mât de mesure



Pipistrelle commune

Pipistrelle de Kuhl

Barbastrelle d'Europe

Les autres espèces animales

La conception du projet a permis d'éviter la quasi-totalité des habitats favorables à la faune terrestre et aux espèces patrimoniales en particulier. En effet, les éoliennes et leurs infrastructures annexes s'implantent au sein de prairies et de cultures ayant peu d'intérêt pour la faune terrestre et un effort important a été réalisé pour éviter les haies, notamment les haies multistrates.

Les impacts résiduels sur la faune terrestre sont donc qualifiés de non significatifs.

Les effets cumulés

Au regard de la nature du projet, les éléments du milieu naturel principalement pris en compte dans cette analyse sont les oiseaux et les chauves-souris du fait de leur mobilité importante ainsi que de leur sensibilité à l'éolien. L'attention se porte donc principalement sur les parcs éoliens existants mais également sur les projets autorisés mais non construits ainsi que les projets en cours d'instruction.

Il apparaît que la configuration spatiale actuelle ainsi que les distances inter parcs ne sont pas de nature à impacter de manière significative les oiseaux et les chauves-souris.

⇒ Synthèse

Les impacts résiduels sont les impacts causés par le projet après les mesures de réduction en phase de mise en œuvre du projet (chantier et exploitation). Les bureaux d'étude, grâce à leurs connaissances poussées des solutions existantes, proposent des mesures d'évitement et de réduction permettant de réduire considérablement le niveau d'impact résiduel. En finalité, l'étude conclut à des impacts résiduels non significatifs pour la flore, les oiseaux, les chiroptères et les autres espèces animales.

Les mesures écologiques d'accompagnement permettent d'aller plus loin pour un gain net de biodiversité. Elles sont détaillées dans le chapitre 2 de ce résumé non-technique.

Tableau récapitulatif des mesures ERC

Type	Description
Mesures d'évitement	
Évitement	Évitement des habitats humides et/ou favorables à la faune et à la flore patrimoniale et optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès
Évitement	Une garde au sol entre 42 m et 50,5 m favorable à la réduction du risque collision
Évitement	Balisage des zones humides à proximités des emprises
Évitement	Mise en place d'un filet pour empêcher les amphibiens de coloniser les fondations des éoliennes
Évitement	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante de coupe des arbres creux si nécessaire
Évitement	Évitement de l'installation de plantes invasives
Mesures de réduction	
Réduction	Mise en place d'un filet pour empêcher les amphibiens de coloniser les fondations des éoliennes
Réduction	Réduction de l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les rapaces
Réduction	Adaptation de l'éclairage du parc éolien
Réduction	Programmation préventive de toutes les éoliennes en fonction de l'activité des chauves-souris
Réduction	Choix du modèle d'éolienne pour empêcher les oiseaux de se poser dessus ou les chauves-souris de rentrer à l'intérieur
Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès pour réduire les coupes de haies
Réduction	Création de pistes temporaires pour préserver les arbres sénescents et préserver le Grand Capricorne
Réduction	Aménagement de trouées de min 340 m entre les éoliennes pour les oiseaux
Réduction	Management environnemental du chantier
Réduction	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux et la coupe de haies arbustives. Elagage raisonné et conservation des houppiers
Suivi réglementaire	
Suivi réglementaire	Mise en place d'un suivi ICPE sur les habitats, les oiseaux et les chauves-souris (comportement et mortalité)
Suivi réglementaire	Suivis renforcés : - Milan noir : en période de travaux agricoles - Rapaces et grands échassiers (notamment la grue cendrée) en période de migration
Suivi réglementaire	Suivi écologique de chantier
Mesure de compensation	
Compensation	Plantation de haies
Compensation	Restauration de zones humides



3. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

a/ Les enjeux liés à l'environnement physique du territoire

L'évaluation du milieu physique consiste en l'analyse des enjeux liés à la topographie et au relief, à l'hydrogéologie, l'hydrologie, le climat et la qualité de l'air et enfin les risques naturels.

Pour cette analyse, les aires d'étude sont les mêmes que celles définies pour l'étude paysagère.

▶ Le parc éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe contribuera à améliorer la qualité de l'air

En effet, avec une puissance maximale de 33 MW, il sera à l'origine d'une production annuelle de 47,5 GWh. Cette production représente la consommation électrique équivalente de 17 591 foyers, soit environ 38 700 personnes pour des foyers de 2,2 personnes en moyenne. La production induite par le parc éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe permettra d'éviter l'émission de 2 703 tonnes de CO₂ par an.

Identification des enjeux :



▶ L'aire d'étude bénéficie d'un climat océanique dégradé. La géologie est composée de roches métamorphiques qui proviennent de la transformation à fortes pressions et température de roches préexistantes (micaschistes, gneiss, migmatite). Par endroits, le sol montre des marques physiques de saturation en eau. La ZIP est située sur le plateau de la Basse-Marche et présente une variation d'altitude de 51 m entre le point le plus haut et le plus bas.



Gneiss



Micashiste

▶ La question de l'eau à l'échelle de la zone d'étude

Les cours d'eau :

Plusieurs cours d'eau prennent leur source dans la zone d'implantation potentielle et plusieurs plans d'eau y sont également recensés. Des zones humides ont été inventoriées lors d'inventaires de terrain. Les eaux superficielles sont qualifiées par un état écologique moyen à bon. Trois masses d'eaux superficielles sont présentes au droit du site d'étude

- la Brame et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe au nord ;
- la Semme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Gartempe au sud-est ;
- la Gartempe depuis la confluence de l'Ardour jusqu'à la confluence avec le Vincou au sud-ouest.



LA BRAME

LA SEMME

LA GARTEMPE

Les eaux souterraines :

La ZIP se trouve dans le bassin versant de la Gartempe mais la ressource en eau y reste limitée car l'aquifère est peu productif et peu profond. Elles présentent de bons états quantitatifs et chimiques.

Usage et gestion :

L'usage de l'eau est principalement lié à l'activité agricole et des mares sont aménagées pour l'abreuvement du bétail. Certains plans d'eau peuvent accueillir la pratique de la pêche et autres activités récréatives. Au sein de la ZIP on trouvera un captage qui n'est plus en activité ainsi qu'un château d'eau. Administrativement, le site se trouve sur les territoires du SDAGE du bassin Loire-Bretagne et du SAGE de la Creuse.

b/ Intégration du projet dans l'environnement physique et mesures associées



► Les mesures d'évitement et de réduction prises en phase de chantier permettent de limiter très fortement les incidences du projet sur le milieu physique. La réalisation d'une **étude géotechnique permettra de connaître la nature du sol** et ainsi de définir la nature et les caractéristiques techniques des fondations de chaque éolienne, en fonction de la stabilité du sol. Des mesures anti-pollution accidentelle et la sensibilisation du personnel de chantier seront également mises en place pendant le chantier.

► Concernant les sols, sous-sols et eaux souterraines, la **phase de chantier est celle durant laquelle les enjeux et sensibilités sont les plus grands**. Ainsi, il convient de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la préservation du milieu physique. Il est donc prévu de faire circuler les engins de chantier sur des pistes prévues à cet effet, de mettre en place un **cahier des charges écologique pour encadrer** le rinçage des bétonnières, l'entretien et le ravitaillement des engins nécessitant du carburant ainsi que les équipements sanitaires.

Grâce à ces mesures, le futur parc éolien n'aura pas d'incidence notable sur l'environnement physique car tous les impacts résiduels sont qualifiés de nuls à faibles. De plus, il contribuera à une amélioration de la qualité de l'air en évitant la pollution atmosphérique lors de la phase d'exploitation, par rapport à d'autres modes de production d'énergie.

L'ensemble des mesures sont répertoriées dans le tableau suivant :

Mesures préconisées pour l'environnement physique

Thème	Sous-thème	Mesures
Climat	-	Sans objet
Sols, Sous-sols et eaux souterraines	Sous-sols	Réaliser une étude géotechnique spécifique
	Sols	Limiter la modification des sols durant la phase chantier Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes prévues à cet effet Programmer les rinçages des bétonnières dans un espace adapté Encadrer l'entretien et le ravitaillement des engins et le stockage de carburant Gérer les équipements sanitaires Préserver la qualité des eaux souterraines
	Eaux souterraines	
Relief et eaux superficielles	Relief	Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes prévues à cet effet
	Eaux superficielles	Drainer l'écoulement des eaux pluviales sous les chemins d'accès aux éoliennes Drainer l'écoulement de l'eau sous le chemin d'accès à l'éolienne E6 Éviter l'impact des câbles électriques internes sur les cours d'eau
Usages, gestion et qualité de l'eau	Usages	Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes prévues à cet effet Programmer les rinçages des bétonnières dans un espace adapté Encadrer l'entretien et le ravitaillement des engins et le stockage de carburant Gérer les équipements sanitaires Préserver la qualité des eaux souterraines Mettre en place des rétentions Mettre en place un plan de gestion des déchets de l'exploitation
	Gestion et qualité de l'eau	
Risques naturels	Inondations	Respecter les normes parasismiques Réaliser une étude géotechnique spécifique Mettre en œuvre des mesures de sécurité incendie
	Mouvements de terrain	
	Feu de forêt	
	Risques climatiques	

- Mesure en phase de conception
- Mesure en phase de construction
- Mesure en phase d'exploitation

4. Environnement humain

a/ Enjeux liés à l'environnement humain de territoire

L'évaluation du milieu humain consiste en l'analyse des enjeux liés notamment à la démographie, à l'emploi, aux activités économiques, aux infrastructures et réseaux de transports, à la santé humaine et aux risques technologiques.

Pour cette analyse, les aires d'étude sont les mêmes que celles définies pour l'étude paysagère.

Analyse de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :



Photomontage depuis le hameau de Mounismes

► **Démographie et activités** : la zone d'implantation potentielle concerne les communes du Dorat (1 638 hab. en 2018), Droux (346 hab.), Magnac-Laval (1 716 hab.) et Saint-Ouen-sur-Gartempe (215 hab.). Les communes les plus peuplées (Le Dorat et Magnac-Laval) ont une activité économique orientée majoritairement vers le secteur tertiaire, alors que le secteur agricole domine sur les deux communes plus rurales de Saint-Ouen-sur-Gartempe et Droux.

► **Tourisme** : le territoire présente des attraits touristiques orientés vers le patrimoine architectural (plusieurs cités de caractère à proximité), le tourisme vert (chemins de randonnées, pêche, etc.) et sportif (Hippodrome de la Sagne). L'offre d'hébergement et de restauration est bien développée sur ces communes.

► **Occupation du sol** : l'occupation du sol est essentiellement agricole. Plusieurs boisements, haies et arbres isolés sont présents.

► **Activité agricole** : 80 % de la ZIP sont concernés par des parcelles agricoles, dominés par des prairies, permanentes et temporaires et des fourrages.

► **Habitat et évolution de l'urbanisation** : l'habitation la plus proche se situe à la distance minimum de 700 m de la première éolienne, au-delà des 500 m réglementaires. La commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe sur laquelle va s'implanter le projet dépend du RNU (Règlement National d'Urbanisme) et ne dispose pas de zones constructibles.

► **Servitudes et contraintes techniques** : la zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par des contraintes militaires ou relatives à l'aviation civile. Une ligne HTA aérienne traverse le sud du site et fait l'objet d'un périmètre d'éloignement de 3 m. Un éloignement du Domaine Public Routier est préconisé de part et d'autre des routes départementales (D25), équivalent à 1,5 fois la hauteur totale d'une éolienne.

► **Vestiges archéologiques** : la DRAC a été consultée en octobre 2022 et n'a fait l'objet d'aucun avis.

► **Risques technologiques** : le site n'est concerné par aucun risque technologique.

► **Environnement atmosphérique** : on ne note pas de sensibilité au niveau atmosphérique. Le parc n'induit pas de changement climatique ou de modifications de la couche d'ozone. En revanche on note sa participation à l'amélioration de la qualité de l'air comme exposé précédemment.

b/ Intégration du projet dans l'environnement humain et mesures associées

Le parc éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe aura des effets positifs sur l'emploi et les activités économiques locales, tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. Les travaux de construction permettront la création et la pérennisation d'emplois et notamment des emplois locaux (restauration et hébergements). Des retombées économiques seront induites par le fonctionnement du parc, tant pour la commune d'implantation que pour la communauté de communes, le département et la région.

Les impacts sur l'activité agricole seront très faibles avec seulement 0,16 % de la Surface Agricole Utile de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe prélevée définitivement grâce à la mise en place d'aménagements temporaires en phase chantier.

La mise en place d'un plan de fonctionnement spécifique pour l'acoustique permettra de limiter les émergences sonores et ainsi de respecter les seuils acoustiques réglementaires en vigueur. L'impact résiduel sera faible.

Concernant les enjeux touristique, immobilier et de trafic routier, tous les impacts résiduels sont qualifiés de faibles, très faibles voire nuls. En effet, l'attractivité touristique du site est modérée, un éloignement de 700 m minimum aux habitations a été garanti conformément à la volonté des riverains. Enfin, le maître d'ouvrage s'engage à réhabiliter des voiries potentiellement dégradées par les passages des engins de chantier et à adapter la circulation des convois exceptionnels pendant les horaires de faible trafic.

Thème	Sous-thème	Mesures
Démographie et habitat	-	Respecter une distance d'éloignement par rapport aux habitations de 700 m minimum
Activités économiques	Activités agricoles	Définir l'implantation avec les exploitants agricoles Restituer à l'activité agricole les surfaces de chantier
	Activités touristiques	Aménager un lieu de pêche au niveau de la Gartempe Intégration des postes de livraison Extension des chemins de randonnées et mise en valeur des énergies renouvelables sur la commune Réaménagement des chemins de randonnée en faveur des promenades équestres Mise en place des panneaux pédagogiques
Servitudes et contraintes liées aux réseaux et équipements	Activités militaires	Respecter le périmètre d'éloignement par rapport au réseau départemental Respecter le périmètre d'éloignement par rapport aux faisceaux hertziens Déclarer les travaux aux gestionnaires de réseaux Rétablir rapidement la réception de la télévision en cas de brouillage
	Aviation civile	
	Radars Météo France	
	Réseaux de télécommunication	
	Réseaux électriques	
	Réseaux de gaz	
	Eau potable	
	Infrastructures de transport	Réaliser la réfection des chaussées des routes départementales et des voies communales après les travaux de construction du parc éolien Adapter la circulation des convois exceptionnels pendant les horaires à trafic faible Déclarer les travaux aux gestionnaires de réseaux
Vestiges archéologiques	Vestiges archéologiques	Déclaration de toute découverte archéologique fortuite
Consommation et source d'énergie	-	Distribuer des kits de réduction de la consommation énergétique Financer des audits énergétiques Mettre en place un projet d'autoconsommation collective sur le patrimoine communal Rationaliser les consommations d'énergie liées à l'éclairage public
Déchets	-	Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier Mettre en place de gestion des déchets de l'exploitation
Environnement acoustique	-	Equiper les éoliennes de serrations afin de réduire les émissions sonores à la source Adapter le chantier à la vie locale Mettre en œuvre des plans de fonctionnement Mettre en place un suivi acoustique après l'implantation d'éoliennes
Santé humaine	-	Orienter la circulation des engins de chantier sur les pistes prévues à cet effet Programmer les rinçages des bétonnières dans un espace adapté Encadrer l'entretien et le ravitaillement des engins et le stockage de carburant Gérer les équipements sanitaires Adapter le chantier à la vie locale Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier Respecter des mesures préventives liées à l'hygiène et à la sécurité Signaler la zone de chantier et afficher les informations Synchroniser les feux de balisage

- Mesure en phase de conception
- Mesure en phase de construction
- Mesure en phase d'exploitation

■ Conclusion

Le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe s'inscrit dans la stratégie européenne et nationale d'atteinte de neutralité carbone et d'indépendance énergétique. Il s'intègre également dans les objectifs de développement de capacités éoliennes de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont moins de 30% des objectifs de développement d'éolien terrestre à l'horizon 2030 sont atteints. Enfin, il correspond aussi au projet de territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche et de la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe en matière de développement des énergies renouvelables.

Le projet éolien est composé de 5 éoliennes, pour une puissance maximale de 33 MW et une production d'électricité annuelle d'environ 47,5 GWh.

Avec la production de 47,5 GWh d'électricité par an, le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe permettra de couvrir les besoins en électricité de la totalité des ménages du Haut-Limousin en Marche (hors chauffage et eau chaude).

Depuis 2018, le projet a été développé en étroite concertation avec les élus et riverains du territoire. Un comité de pilotage a été créé dès 2019. Il a suivi les études environnementales, participé à la définitions des enjeux, émis un avis sur les variantes d'implantation du projet et défini les mesures d'accompagnement du projet. Les échanges avec la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe ont été réguliers sur l'ensemble des phases du projet, l'avis du conseil municipal a été recueilli sur les variantes d'implantation du projet et des réunions de travail se sont tenues à propos des mesures d'accompagnement du projet.

De nombreux outils ont été mis en place dans le cadre de cette concertation avec la diffusion de bulletins d'informations, la réalisation de permanences publiques, d'expositions, la création d'une page Internet, la présentation de nombreux photomontages, la réalisation de vidéomontages et l'organisation d'une ballade de restitution des études environnementales.

L'information a également été diffusée largement aux niveaux des communes limitrophes et de la communauté de communes.

Les séquences de concertation ont pleinement contribué à la définition du projet éolien. Aussi, la concertation et la conception du projet sont indissociables l'une de l'autre. Des décisions importantes en ont résulté, comme le nombre d'éoliennes, leur implantation ou la mise en place de mesures d'accompagnement qui ont du sens pour les acteurs du territoire.

Le travail de concertation réalisé depuis 2018 a été reconnu nationalement. Le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe est lauréat 2022 des trophées de la concertation et de la participation.

L'implantation retenue pour le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe s'est basée sur la séquence ERC « Eviter Réduire Compenser » concernant toutes les thématiques environnementales : écologiques, paysagères, humaines et économiques ainsi que physiques. Elles permettent de définir un projet intégrant les spécificités du territoire et respectueux de son environnement.

Ces mesures intègrent notamment une distance minimum de 700 m par rapport aux habitations, au-delà des 500 mètres réglementaires. Un travail poussé a également été réalisé sur les implantations et les accès afin de conserver et protéger le bocage existant.

Afin de renforcer l'intégration de son projet dans le territoire et l'efficacité de sa contribution dans la lutte contre le réchauffement climatique, le porteur de projet s'engage à mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées et souhaitées par les acteurs du territoire. Elles sont de plusieurs ordres : en faveur de la sobriété énergétique, des loisirs et du tourisme et de la biodiversité.

Dans le contexte géopolitique actuel, de hausse des prix de l'énergie, de mise à l'épreuve du système de production d'énergie français et de réchauffement climatique, le projet éolien de Saint-Ouen-sur-Gartempe répond aux défis auxquels nous faisons face.



**Pour plus d'information,
contactez-nous !**

wpd Onshore France
24, rue Donzelot
87000 Limoges
energie.saintouensurgartempe@wpd.fr

www.wpd.fr

